



3 000 membres formés, compétents et dévoués

Ordre professionnel des diététistes du Québec

RAPPORT ANNUEL
2013-2014

Table des matières

Lettres de présentation	3
Rapport de la présidente sortante	4
Mot de la directrice générale	5
Rapport des activités du Conseil d'administration	7
Rapport des activités du Comité exécutif	16
Rapport relatif à la garantie contre la responsabilité professionnelle	22
Rapport du Bureau du syndic Syndique	23
Rapport des activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	23
Activités relatives à la formation continue	23
Rapport des comités réglementaires	25
Réalisations de l'Ordre	26
Rapport des comités permanents et consultatifs	33
Groupes de travail divers	38
Tableau des membres au 31 mars 2014	42
ÉTATS FINANCIERS	
Rapport des auditeurs indépendants	44
Résultats	45
Évolution des soldes de fonds	45
État de la situation financière	46
Flux de trésorerie	47
Notes complémentaires	47
Renseignements complémentaires	51

Cette publication a été réalisée par le personnel du siège de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014
ISSN 1483-2135 (version imprimée) ISSN 1911-4095 (version PDF)



MISSION Valoriser l'importance de la nutrition, de la saine alimentation et des soins nutritionnels pour la promotion, le maintien et le rétablissement de la santé humaine. À cette fin, l'OPDQ privilégie des interventions de qualité optimale de la part de ses membres, et ce, en fonction des divers besoins nutritionnels de la population québécoise.

Ce faisant, l'OPDQ contribue à la protection du public et contrôle la qualité de l'acte professionnel tout en favorisant la promotion, le développement et la reconnaissance des compétences de ses membres.

VISION L'OPDQ est un partenaire essentiel, un leader d'opinion incontournable et une référence de premier plan en matière de nutrition, de saine alimentation et de soins nutritionnels. L'OPDQ oriente, participe aux décisions et évalue les progrès accomplis.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2012-2015

- + Accroître les actions et activités de valorisation par l'affirmation de l'importance de l'OPDQ et du rôle élargi pouvant être exercé par ses membres en matière de nutrition; former les membres sur le cadre juridique de la profession et de l'Ordre;
- + Profiter des réformes juridiques en cours pour repositionner plus fortement l'OPDQ et ses membres dans l'ensemble des enjeux de nutrition; assurer une vigie efficace sur les orientations et intentions gouvernementales, incluant l'intégration/la fusion des niveaux techniques apparentés;
- + Miser sur la qualité, l'accessibilité et la circulation élargie de l'information et des tendances en nutrition (vigie);
- + Appliquer des pratiques de gouvernance qui favorisent la continuité, la cohérence et la stabilité;
- + Miser sur la vie associative, la fierté d'appartenance et des valeurs attractives pour accroître le nombre de membres; mobiliser les membres dans l'action; obtenir l'engagement de tous sur les orientations et enjeux décrits.

VALEURS

L'engagement individuel et collectif envers la profession
 Les compétences des professionnels
 La communication fluide
 La cohérence, la stabilité et la continuité dans la gouvernance de l'Ordre
 La collaboration soutenue
 La gestion par priorité et résultat

Lettres de présentation

+++++

Montréal, le 26 septembre 2014

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de l'Ordre et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice

Montréal, le 26 septembre 2014

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2014.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Anne Gagné, Dt.P.
Présidente de l'Ordre professionnel
des diététistes du Québec

Montréal, le 26 septembre 2014

Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec pour l'exercice 2013-2014. Ce rapport est préparé conformément au Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Anne Gagné, Dt.P.
Présidente de l'Ordre professionnel
des diététistes du Québec

Rapport de la présidente sortante +++++

C'est avec enthousiasme que je vous présente ce rapport annuel à titre de présidente de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec. Une des réalisations dont je suis le plus fière est l'instauration d'un comité provincial où siègent des représentants des trois universités, du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Enseignement supérieur et de l'OPDQ. Lors de la première rencontre, nous avons eu des échanges constructifs sur la planification de la main-d'œuvre et les stages en milieu de travail. Ces dossiers interpellent l'OPDQ et ses membres depuis nombre d'années et sont cruciaux pour l'avenir de la profession.

Dans le cadre de notre mission de protection du public, nous avons poursuivi des dialogues harmonieux avec plusieurs ordres professionnels afin d'assurer la qualité des soins nutritionnels offerts aux Québécoises et aux Québécois. Nous avons aussi intensifié nos échanges avec les instances gouvernementales dont les politiques sont éminemment influencées par des impératifs budgétaires et le vieillissement de la population. À cet égard, nous avons affirmé le leadership de l'OPDQ par notre présence dans les commissions parlementaires et dans les médias pour la diffusion de nos mémoires.

Au cours de la dernière année, plusieurs autres activités ont été accomplies avec le soutien des employés de l'OPDQ et l'engagement exceptionnel des nutritionnistes au sein de divers comités. Je les en remercie et vous invite à lire ce rapport pour en connaître davantage sur ces réalisations.

Bonne lecture!

La présidente sortante,
Anne Gagné, Dt.P., M.A.P.



Anne Gagné, Dt.P., M.A.P.

Mot de la directrice générale

+++++

La directrice générale dirige et coordonne les activités de l'Ordre dans le respect de la loi ainsi que des règlements, priorités, objectifs et politiques de l'Ordre. Elle est responsable de la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, de la coordination du travail des comités et de la gestion des communications. Elle occupe de plus la fonction de secrétaire de l'Ordre au sens des dispositions pertinentes du Code des professions du Québec (L.R.Q., c. C-26).



Annie Chapados, avocate

La vie d'une organisation telle un ordre professionnel est généralement ponctuée de cycles; à une période faste pourront succéder des temps plus difficiles, lesquels seront à leur tour suivis d'un exercice de redressement dit d'entreprise. Les efforts ainsi investis au regain de l'organisation devront bien entendu par la suite être consolidés. Devrait enfin survenir, si le contexte environnemental s'y prête, un renouveau qui requerra une nécessaire gestion de la croissance. De cette croissance qui, tout aussi grisante soit-elle, n'en appelle pas moins pour autant choix et sacrifices afin que soient atteints les objectifs initialement déterminés.

Voilà en quelques mots, le cursus précisément suivi par l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (ci-après l'OPDQ) au cours des dernières années. Voilà en quelques mots la thématique qui a guidé les actions de l'OPDQ depuis quelque huit ans et qui se veut annonciatrice des efforts qui devront être consentis au cours des prochaines années. L'année qui se termine n'y a donc pas échappé, d'autant qu'il s'agissait d'une année électorale.

Qui dit en effet élections à la présidence, dit aussi investissement de temps et d'énergie de la part des membres de la permanence en vue de la bonne marche de l'opération

et dit également efforts redoublés de la part de l'équipe afin que le plus grand nombre d'objectifs soient atteints, ce qui apparaît légitime dans le cas d'une fin de mandat. Qui dit année électorale dans le cas de l'OPDQ aura dit également entrée en fonctions d'une nouvelle présidente avec tout ce que cela encourt en matière d'intégration, de réaménagement opérationnel et de gestion de changement. Mais ce seront là, vous l'aurez compris, tout autant de précieuses heures soustraites au traitement de dossiers en cours ou alors, d'heures intervenant en sus de celles allouées aux activités régulières, parfois au prix de la santé de quelques-uns.

Mon tout premier mot, avant même le résumé des accomplissements de l'Ordre, s'adresse donc aux employés de l'OPDQ, soit aux membres de la permanence, lesquels se sont donnés corps et âme à la bonne marche des activités, et ce, malgré les embûches. D'aucuns y auront laissé pour un temps de leur santé, mais auront aussitôt été assistés par de nouvelles recrues tout aussi désireuses de contribuer à la réussite des opérations, tant et si bien que collaboration, complicité et complémentarité auront prévalu. Et je ne saurais que les en remercier, en mon nom personnel certes, puisque la direction générale d'un ordre n'est le fruit que du

travail d'une équipe, mais en votre nom aussi puisque c'est bel et bien au maintien des acquis que votre profession avait réalisés que cette équipe s'est consacrée.

Adoncques...

Printemps 2013 : l'OPDQ et la profession de diététiste/nutritionniste ont réussi au fil des dernières années un positionnement social et politique. Social, en ce qu'il n'est désormais plus possible d'occulter la donne nutritionnelle et alimentaire du discours public et communicationnel; politique, en ce que les parties prenantes du système professionnel tout comme les décideurs publics et les instances gouvernementales ne peuvent plus ignorer l'incidence positive de vos interventions, de votre profession dans tous les spectres qui la composent, sur la santé et le mieux-être de la population.

Mais ce printemps 2013 a rapidement appelé la pose d'un diagnostic institutionnel et environnemental au terme duquel nous avons été à même de constater la nécessité de prendre un temps « d'arrêt » afin d'optimiser sur le plan administratif nos façons de faire, de rehausser la saine utilisation de nos ressources humaines et financières et de rationaliser nos activités en repriorisant les objectifs découlant de la planification stratégique. Afin de rendre

possible cette opération stratégique interne, les administrateurs ont donc prorogé la planification stratégique précédente et, plutôt que de se lancer dans un tout nouvel exercice de planification pour les années 2015-2018, requis de la soussignée qu'elle procède plutôt à une mise à jour de la planification actuelle de telle sorte que les projets qui nécessitent quelques années de travail aient davantage de chances d'être réalisés.

Pour ce faire, une réorganisation structurelle a été avalisée par le Conseil d'administration. En effet, l'expression « trop de chefs et pas assez d'Indiens » prenait tout son sens dans le quotidien de l'équipe. Une légère verticalisation de la structure administrative comprenant l'ajout d'un poste de nutritionniste et d'un poste de légiste conseil a été réalisée, son implantation complète devant se matérialiser en janvier 2015. Cette réorganisation a bien entendu compris la révision complète des rôles, attributions et tâches de chacun de même que certains réaménagements au regard de la responsabilité des divers dossiers. De nombreuses heures, tant de réflexion que de coaching dans l'intégration des changements, ont donc été investies avec pour résultat que la permanence entrevoit maintenant les gains en fait d'efficacité. Ne demeurant pas en reste, les administrateurs, soutenus en cela par le Comité consultatif sur la gouvernance, ont à leur tour revu leurs façons de faire tant et si bien que l'ensemble des parties prenantes à la prise de décision convergent vers la réussite.

La revue de la structure organisationnelle s'est également imposée du fait que le bail de l'OPDQ vient à terme, sans possibilité de renouvellement, en décembre 2014. Devant la nécessité de prévoir un déménagement pour l'Ordre, il devenait impératif de penser à moyen et long termes. Le moment pour évaluer les besoins éventuels de l'organisation en ressources humaines, et donc en espace, était propice. La planification de cet exercice aura donc drainé de nombreuses énergies, mais

les choses sont aujourd'hui en place pour que nous puissions procéder le temps venu, sans anicroche espérons-le.

L'ensemble de ce qui précède nous a également amenés à revisiter le parc informatique et technologique de l'Ordre. Si le parc informatique comme tel n'appelait pas d'investissement majeur, tel n'était pas le cas du site internet. Ce dernier a connu une refonte visuelle complète, une réorganisation de l'information avec ajout d'outils de recherche et d'un carrousel informationnel permettant un accès rapide aux informations d'actualité. Le *Manuel de nutrition clinique* (MNC) a également été rapatrié à l'interne afin de permettre une migration sur le site. J'en profite d'ailleurs pour remercier les membres de l'Ordre de leur compréhension et de leur bienveillance à notre endroit face aux petits accroc que connaissent généralement ces genres d'opérations. Je précise également que ce n'était là que la phase première du projet puisque nous avons déjà amorcé la deuxième, à savoir celle qui permettra la mise à jour en ligne de votre dossier membre, le paiement de la cotisation en ligne de même que la mise à jour en ligne de votre dossier de formation.

À propos de la formation continue, l'Ordre a également entamé une réflexion au regard de l'offre qui vous est destinée. Ainsi, une révision de l'offre globale de formation, comprenant les colloques, les formations, le MNC et la revue *Nutrition, Science en évolution* (NSE), a été amorcée pour en déterminer la pertinence et ses retombées dans le but notamment d'analyser la possibilité que l'Ordre crée un partenariat multipartite afin de proposer des solutions pertinentes visant à améliorer la qualité de l'offre de même que son accessibilité tant sur le plan financier que physique.

Ces dossiers touchant de près ou de loin la thématique des compétences des membres de l'Ordre devaient bénéficier d'un soutien administratif et professionnel adéquat. Ainsi a

été créé un tout nouveau Comité scientifique, lequel a précisément pour mandat d'apporter son expertise et son soutien aux activités entourant le renforcement des compétences des membres, la publication sous l'égide de l'Ordre de textes scientifiques (p. ex. le MNC et NSE) et la réalisation d'activités de formation. D'un point de vue plus administratif, leur apport permettra le développement d'une base de données comportant textes, auteurs et conférenciers. À cet égard d'ailleurs, je tiens à souligner que la création en 2012 du poste de nutritionniste à la recherche, à la veille scientifique et à la documentation, poste dont relève le Comité scientifique de l'Ordre, s'est avérée à l'usage un franc succès. Les membres de la permanence de même que la présidence peuvent en effet compter sur son soutien, peu importe le dossier, ce qui permet une meilleure efficacité dans les interventions de même qu'une plus grande cohérence institutionnelle.

C'est donc à l'heure d'une consolidation administrative, rendue nécessaire par la croissance des activités de l'Ordre, tout comme d'une plus grande reconnaissance de votre profession que s'est inscrite, vous l'aurez compris, l'année 2013-2014. Si cette « parenthèse » a pu comporter des réalisations passées parfois sous silence auprès des membres, elle n'en était pas moins incontournable afin de permettre un nouveau souffle dans l'atteinte de nos objectifs, ce à quoi l'équipe de l'OPDQ s'est déjà attelée.

Le tout, en maintenant quand même un excellent niveau d'action dans les activités régulières de l'Ordre – ce que vous pourrez constater à la lecture des rapports d'activités –, mais surtout, en maintenant la santé financière de l'OPDQ nonobstant les investissements consentis.

Voilà donc une année annonciatrice d'une croissance réussie dont nous pouvons tous être fiers.

Rapport des activités du Conseil d'administration

+++++

Le Conseil d'administration (CA) est l'instance suprême de l'Ordre. Ses responsabilités fondamentales, dans le contexte de la mission de protection du public, s'articulent notamment autour de l'encadrement de l'exercice de la profession, de son contrôle de même que celui de l'admission à la profession. Pour ce faire, le CA adopte les règlements qui encadrent la profession de diététiste/nutritionniste et voit à leur application. Il nomme, en outre, les titulaires des fonctions-clés au sein de l'Ordre. Le CA s'assure aussi du bon fonctionnement de l'Ordre en adoptant, entre autres, des règlements sur les affaires internes et en veillant à leur application.

Présidente
Anne Gagné

Élue au suffrage universel des
membres de l'Ordre
1^{er} avril 2011 au 31 mars 2014

Membres du Conseil d'administration

Administrateurs élus

**Bas-Saint-Laurent et Gaspésie –
Îles-de-la-Madeleine**
Julie Desrosiers
1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016

Saguenay–Lac-Saint-Jean
Henriette Langlais
1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016

**Québec, Chaudière-Appalaches et
Côte-Nord**
France Bernatchez
1^{er} avril 2012 au 31 mars 2015

Ann Payne
1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016

Mauricie–Centre-du-Québec
Chantal Poirier
1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016

Estrie
Julie Bélanger
1^{er} avril 2012 au 31 mars 2015

Montérégie
Diane Claprood
1^{er} avril 2012 au 31 mars 2015

Montréal
Claire Desrosiers
1^{er} avril 2012 au 31 mars 2015

Lyne Mongeau
1^{er} avril 2011 au 31 mars 2014

Nancy Presse
1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016

**Laval, Laurentides et
Lanaudière**
Marie-Josée Labelle
1^{er} avril 2012 au 31 mars 2015

Outaouais
Constance Nobert
1^{er} avril 2012 au 31 mars 2015

**Abitibi-Témiscamingue et
Nord-du-Québec**
Hélène Michaud
1^{er} avril 2012 au 31 mars 2015

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Diane Delisle
2 avril 2008 au 31 mars 2014

Jean-Pierre Dubeau
2 avril 2008 au 31 mars 2014

Michel Fortin
2 avril 2011 au 31 mars 2014

Rossana Pettinati
17 décembre 2009 au 31 mars 2014

Personnel de l'Ordre

Dans l'exercice de ses fonctions, le CA est appuyé par le personnel de l'Ordre. En 2013-2014, l'équipe de la permanence était la suivante :

Directrice générale et secrétaire

Annie Chapados, avocate

Secrétaire générale adjointe

Elena Harizomenov, trad. a.

Coordonnatrice aux affaires professionnelles

Joanie Bouchard, Dt.P.

Coordonnatrice à l'inspection professionnelle

Ginette Caron, Dt.P.

Coordonnatrice aux affaires publiques

Emmanuelle Giraud

Nutritionniste à la recherche, à la veille et à la documentation

Marie-Noël Geoffrion, Dt.P.

Marie-Ève Guérette St-Amour, Dt.P. (depuis le 24 mars 2014, en remplacement)

Adjointe aux communications et aux services à la clientèle

Lise Tardif

Adjointe à l'édition de l'information

Tamara Maggio, graphiste

Technicienne juridique à l'inspection professionnelle

Sylvie Tremblay, parajuriste

Préposée à la saisie de données et au Tableau de l'Ordre

Djedjiga Mezani

Suzie Massad (jusqu'au 10 janvier 2014, en remplacement)

Assemblée générale annuelle

L'Ordre présentera ses activités accomplies au cours de l'exercice 2013-2014 lors de l'assemblée générale annuelle des membres prévue le 26 septembre 2014.

Réunions

Au cours de l'exercice 2013-2014, le CA a tenu cinq assemblées ordinaires. Le CA a également entériné une résolution par courrier électronique. Au total, il a adopté 145 résolutions, les principales étant résumées dans les pages qui suivent.

Élections au Comité exécutif

À sa première séance de l'année financière, tenue le 20 avril 2013, le CA a élu les membres du Comité exécutif pour l'exercice 2013-2014. La composition de ce dernier était la suivante :

Présidente : Anne Gagné

Vice-présidente en titre : Ann Payne

Deuxième vice-présidente : Chantal Poirier

Trésorière : Julie Bélanger

Administrateur nommé par

l'Office des professions du Québec : Jean-Pierre Dubeau

Tableau des membres

Au cours de l'année 2013-2014, le CA a délivré des permis d'exercice à tous les candidats qui y avaient droit, soit à des finissants du programme de baccalauréat ès sciences de la nutrition ou en diététique des universités du Québec, à des demandeurs d'équivalence de diplôme ou de formation, ou encore, à des diététistes titulaires d'une autorisation légale d'exercer la profession de diététiste hors du Québec. Il a également réinscrit au Tableau des membres les personnes qui en ont fait la demande et qui satisfaisaient aux exigences de l'article 46 du Code des professions.

Le CA a également pris connaissance des recommandations du Comité d'inspection professionnelle (CIP) au regard de dossiers des membres qui se sont inscrits au Tableau trois ans ou plus après qu'ils avaient droit de se prévaloir du droit à la délivrance

du permis, ou encore, à l'égard des membres réinscrits à l'Ordre trois ans ou plus après qu'ils ont cessé d'être inscrits au Tableau (article 2.01 du Règlement sur les stages de perfectionnement des diététistes). Ainsi, il a résolu :

- + de ne pas imposer un stage de perfectionnement ou de limitation d'exercice aux membres n^{os} 3167 et 4249;
 - + de ne pas imposer un stage de perfectionnement au membre n^o 2870, pourvu qu'il signe une limitation volontaire d'exercice;
 - + d'imposer aux membres n^{os} 2205 et 2244 à compléter avec succès un stage de perfectionnement, assorti d'une limitation d'exercice;
 - + de ne pas imposer un stage de perfectionnement ou une limitation d'exercice au membre n^o 4258, tout en établissant des objectifs et des modalités de rehaussement et de renforcement des connaissances et des compétences, le CIP ayant la charge de conduire une vérification des compétences et de l'intégration des connaissances à la pratique et le membre ayant l'obligation d'effectuer un suivi du plan d'intégration des mesures d'amélioration à sa pratique auprès du CIP;
 - + d'obliger le membre n^o 6135 à compléter avec succès un stage de perfectionnement, avec limitation d'exercice, et d'établir des modalités de rehaussement des connaissances ou des compétences à être effectuées par le membre, de vérification de l'intégration des connaissances à la pratique par le CIP et du suivi, exigé de la part du membre, du plan d'intégration des mesures d'amélioration à la pratique auprès du CIP;
 - + d'obliger le membre n^o 2982 à compléter avec succès un stage de perfectionnement, avec limitation d'exercice, en prenant acte de l'engagement du CIP à conduire une vérification des modalités de rehaussement des connaissances et des compétences à être effectuées par le membre.
- En ce qui concerne le suivi des stages de perfectionnement imposés lors des exercices précédents ou les membres qui ont fait l'objet de recommandations du Comité d'inspection professionnelle durant les mêmes délais, à la suite de leur réinscription (article 2.01 du Règlement sur les stages de perfectionnement des diététistes ou article 113 du Code des professions), le CA a :
- + pris acte de la réussite du programme de mise à jour imposé au membre n^o 2415, mis fin à la limitation d'exercice qui était imposée au membre et levé la limitation volontaire d'exercice signée par ce dernier;
 - + désigné un maître de stage pour le membre n^o 3415, en modifiant les secteurs des stages pratiques supervisés à être effectués par celui-ci et en lui accordant une prolongation du délai afin qu'il puisse compléter son stage de perfectionnement;
 - + accordé aux membres n^{os} 3972 et 4395 une prolongation d'un an pour compléter leurs stages de perfectionnement;
 - + maintenu la limitation volontaire d'exercice du membre n^o 2590 en gestion des services alimentaires;
 - + apporté des modifications aux stages de perfectionnement imposés aux membres n^{os} 2030 et 3118, en ce qui a trait aux secteurs des stages pratiques;
 - + levé la limitation d'exercice du membre n^o 3118 en nutrition clinique et en soins aigus et de longue durée, en imposant au membre une limitation volontaire d'exercice dans le secteur de la gestion des services d'alimentation, et lui a accordé une prolongation du délai requis pour compléter son stage de perfectionnement;
 - + substitué le stage pratique en nutrition publique imposé au membre précité, par des modalités de renforcement des connaissances et des compétences à être effectuées par ce dernier, le CIP ayant la charge de conduire une vérification des compétences et de l'intégration des connaissances à la pratique et le membre ayant l'obligation d'effectuer un suivi du plan d'intégration des mesures d'amélioration à sa pratique auprès du CIP, en lui accordant une dernière prolongation du délai requis pour compléter son stage de perfectionnement;
 - + obligé le membre n^o 3669 à compléter avec succès les cours ou à assister à une formation reconnue par l'OPDQ en dysphagie, préalablement au stage pratique, obligé le membre à compléter avec succès un stage en nutrition clinique, incluant le soutien nutritionnel et la dysphagie, substitué le stage pratique en nutrition publique par des activités de formation et de lecture; levé la limitation d'exercice du membre; pris acte de l'engagement du CIP à conduire une vérification des compétences selon des modalités de renforcement des connaissances et des compétences à être effectuées par le membre, ainsi qu'un suivi de la formation continue du membre; et enfin, il a accordé au membre une prolongation du délai requis pour compléter son stage de perfectionnement.

Quant aux membres faisant ou ayant précédemment fait l'objet d'une inspection sur la compétence, le CA a :

- + pris acte de la fin du stage de perfectionnement imposé au membre n° 1370; et
- + exigé que le membre n° 1249 avise le secrétaire de l'Ordre dans l'éventualité où il reprendrait un statut de membre actif dans les 30 jours, en informant le membre qu'un stage de perfectionnement assorti d'une limitation d'exercice lui sera imposé advenant le cas où il retournerait à la pratique et que le CIP redémarrera le processus d'inspection là où il a été suspendu.

Les membres du CA ont entendu un membre relativement au stage de perfectionnement recommandé par le CIP à la suite de son inscription au Tableau des membres.

Enfin, le CA a radié du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation annuelle pour l'année 2013-2014 et les autres sommes dont ils sont redevables.

Comités

Au cours de l'exercice 2013-2014, le CA a nommé M^{me} Constance Nobert à titre de membre et par la suite, de présidente du Comité sur la nutrition clinique.

Le CA a reconduit le mandat de M^{me} Julie Desrosiers à la présidence du Comité sur la nutrition publique et celui de M^{me} Nathalie Jobin à titre de membre de ce dernier.

M^{me} Sophie Pelletier a été nommée présidente du Comité de sélection des lauréats des prix de l'Ordre.

Le CA a nommé M^{me} Valérie Jomphe à titre de membre du Comité d'inspection professionnelle et M^{me} Anne-Marie Morel à titre de membre du Comité sur la formation continue.

Enfin, le CA a nommé M^{mes} Anne-Sophie Brazeau, Annie Ferland, Jacinthe Côté, Marie-Claude Paquette, Sophie Desroches et Isabelle Germain, ainsi que MM. Hugues Vaillancourt, Michel Lucas et Bernard-Simon Leclerc à titre de membres du tout nouveau Comité scientifique.

Délégations

À sa première séance de l'année 2013-2014, le CA a résolu :

- + de reconduire la nomination de M^{mes} Anne Gagné et Joanie Bouchard à titre de déléguées de l'Ordre auprès du Conseil interprofessionnel du Québec, ainsi que celle de M^{me} Chantal Poirier à titre de déléguée substitut;
- + de reconduire la nomination de M^{me} Ginette Caron à titre de déléguée au Conseil québécois d'agrément et celle de M. Marco Vittulo à titre de son délégué substitut;
- + de reconduire la nomination de M^{mes} Anne Gagné, Annie Chapados et Joanie Bouchard à titre de déléguées de l'Ordre auprès de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en diététique (l'Alliance);
- + de nommer M^{me} Joanie Bouchard à titre de représentante de l'Ordre auprès du comité du PDEP de l'Alliance;
- + de reconduire la nomination de M^{me} Joanie Bouchard à titre de déléguée de l'Ordre auprès :
 - o de la Table de concertation de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS);
 - o de l'Association québécoise des allergies alimentaires;
 - o du projet de *Compétences intégrées pour l'enseignement et la pratique de la diététique* (CIEPD) du Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition (PFPN-PDEP);
 - o du CPASS de l'Université de Montréal – *L'ABCdaire du suivi périodique de l'enfant de 0 à 5 ans*;
- + de reconduire la nomination de M^{me} Anne Gagné à titre de déléguée de l'Ordre auprès du Conseil québécois sur le poids et la santé (CQPS);
- + de reconduire la nomination de M^{me} Emmanuelle Giraud à titre de déléguée de l'Ordre auprès du Groupe entreprises en santé;
- + de reconduire la nomination de M^{me} Julie Lauzière à titre de déléguée de l'Ordre auprès de la *World Alliance for Breastfeeding Action – North America* (WABA-NA);
- + de reconduire la nomination de M^{me} Paule Bernier à titre de déléguée de l'Ordre auprès du Groupe de travail canadien sur la malnutrition (*Canadian Malnutrition Task Force*);
- + de reconduire la nomination de M^{me} Anne Gagné à titre de déléguée de l'Ordre auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le dossier intitulé « Approche adaptée à la personne âgée en centres de soins de courte durée »;
- + de nommer M^{me} Marie-Noël Geoffrion à titre de déléguée de l'Ordre auprès du Comité scientifique de la Fondation Initia;

- + de reconduire la nomination de M^{me} Sophie Desroches à titre de déléguée de l'Ordre auprès du Mouvement pour l'adhésion aux traitements;
- + de nommer M^{me} Sylvie Renaud à titre de représentante de l'Ordre au Comité des partenaires de la Fondation OLO, dans le cadre du projet intitulé « 1 000 jours pour savourer la vie »;
- + de nommer M^{me} Emmanuelle Giraud à titre de représentante administrative temporaire de l'Ordre au projet intitulé « Numérique et télépratique en intervention » du CEFRIO.

Afin d'assurer un flux d'information optimal entre les instances et les délégués, le CA a requis que ces derniers déposent un rapport annuel de leurs activités à sa séance qui a lieu au mois de février.

Dossiers spéciaux

Planification stratégique 2012-2015

En juin 2013, le CA a mandaté M. Denis Tremblay, le consultant qui avait conseillé l'Ordre durant l'exercice de réflexion sur la planification stratégique, pour accompagner l'OPDQ afin d'actualiser le plan d'action adopté en décembre 2012 découlant de la planification stratégique 2012-2015.

Comme le plan comprenait initialement non moins de 45 projets, une réévaluation des projets prioritaires s'imposait donc. Au terme de cet exercice d'analyse, les priorités et les projets mis à jour s'étalent maintenant sur un horizon de 18 mois, et devraient être réalisés ou complétés avant la fin 2014.

Par conséquent, le CA a adopté un plan d'action annuel 2013-2014 ciblant trois grandes priorités, à savoir :

- + **Priorité n° 1** : Profiter des réformes juridiques en cours pour repositionner plus fortement l'OPDQ, la profession et les membres au sein des universités et auprès des autres professions de la santé et milieux, dans l'ensemble des enjeux de la nutrition; assurer une vigie efficace sur les orientations et intentions gouvernementales, y compris les règles du système professionnel.
- + **Priorité n° 2** : Accroître les actions et activités de valorisation de la profession et de l'OPDQ par l'affirmation de l'importance de l'Ordre et du rôle d'influence et décisionnel

élargi devant être exercé par les membres en matière de nutrition; former les membres sur le cadre juridique de la profession et de l'Ordre.

- + **Priorité n° 3** : Accroître le nombre de membres, élargir l'offre de stages et optimiser les échanges professionnels entre les membres y compris la participation accrue des niveaux techniques apparentés.

Par la même occasion, le CA a adopté les objectifs spécifiques proposés dans le plan d'action 2013-2014, avec ses projets et ses objectifs.

Il a également adopté le plan de communication de l'OPDQ concernant la planification stratégique 2012-2015.

Le Conseil a validé les axes primaires et secondaires de veille scientifique, proposés par M^{me} Marie-Noël Geoffrion, nutritionniste à la veille scientifique, à la recherche et à la documentation de l'Ordre, et accepté la relance du processus de création d'un Comité scientifique, lequel aura le mandat de valider les axes de veille définitifs.

Offre de formation continue de l'Ordre

Dans le contexte de l'actualisation de la grille d'unités de formation continue, la révision de la formation continue de l'Ordre s'impose afin de s'assurer que les membres puissent satisfaire au barème en vigueur depuis janvier 2013. Compte tenu des résultats du sondage qui a été lancé auprès des membres en novembre 2013, de l'analyse de la rentabilité des formations offertes par l'Ordre, du besoin de ressources humaines requises à l'interne pour l'organisation des formations, de la popularité de celles-ci et de l'analyse de la formation offerte par d'autres ordres professionnels de la santé, le constat est qu'un changement dans l'offre de l'OPDQ sera de mise.

À cette fin, le CA a résolu de mandater un consultant externe ayant une expertise en formation continue afin d'évaluer l'approche de l'Ordre quant à son offre globale de formation continue, y compris les colloques, les formations, le *Manuel de nutrition clinique* et la revue *Nutrition, Science en évolution*, afin de déterminer leur pertinence et leurs retombées, d'analyser la possibilité que l'Ordre crée un partenariat avec un organisme dans le but d'offrir des formations aux membres et de proposer des solutions pertinentes visant à améliorer l'offre de formations données par l'OPDQ.

Les ressources financières et les ressources internes attitrées à l'organisation et à la gestion de la formation continue à l'Ordre seront revues. L'Ordre souhaite également offrir des formations en ligne, des webdiffusions ou des visioconférences.

Planification de la main-d'œuvre de la permanence

Puisque le nombre de dossiers que l'Ordre souhaite poursuivre ou bien aborder à l'avenir est en forte augmentation et que les effectifs actuels du siège social n'arrivent plus à répondre aux demandes dans les délais requis, une planification de la main-d'œuvre permanente a été effectuée pour dégager les ressources nécessaires afin de garantir que l'Ordre puisse bien mener à terme tous ses projets.

Le CA a approuvé le projet d'actualisation de la structure organisationnelle présentée par la direction générale. Cet exercice vise également le renforcement de la direction des affaires professionnelles et de l'inspection professionnelle, l'introduction du titre de directrice pour les postes actuels de coordonnatrices, la réaffectation des rôles de soutien aux comités sectoriels, le regroupement des ressources en communication et en affaires publiques et la redéfinition des rôles de tous les employés. L'opération de verticalisation de la structure permettra en outre de se doter d'un outil de rétention des employés et s'impose dans un contexte de gestion de croissance.

Deux nouveaux postes s'ajouteront à l'organisation durant l'exercice 2014-2015, soit celui d'avocat-conseil et celui de coordonnatrice aux affaires professionnelles et à la formation continue. Le Comité des finances, qui a effectué l'analyse des impacts de ces nouvelles embauches sur la planification budgétaire de l'Ordre, a donné son aval à la création de ces postes.

Ratios de diététistes

Sur recommandation du groupe de travail sur les ratios, le CA a établi les ratios d'effectifs optimaux de diététistes/nutritionnistes en soins à domicile et a mandaté le groupe de travail pour poursuivre la collecte de données quant aux besoins de la population dans ce secteur.

Le CA a défini la chirurgie bariatrique comme secteur de travail additionnel pour le groupe de travail sur les ratios, ce dernier pouvant l'intégrer dans une stratégie globale de priorisation de son travail et d'identification des enjeux politiques en cours. M^{me} Anne-Marie Mitchell s'est portée volontaire pour rédiger l'argumentaire, avec la collaboration des membres du groupe.

Formation intensive en nutrition en santé publique (rehaussement des compétences en nutrition publique)

Le CA a été informé du début de la phase 2 de ce projet et du fait que le groupe de travail a entamé les travaux de développement de la formation et de détermination des modalités de dispensation.

Le CA avait requis que le groupe de travail développe la demande de subvention auprès de Québec en Forme. Il a exprimé son souhait que l'Ordre ne soit pas le fiduciaire du budget alloué au projet, lequel revient à l'Université Laval, tout en demeurant le principal responsable sur le plan du contenu de la formation tout en sollicitant la participation des trois universités qui offrent le baccalauréat en nutrition reconnu par l'Ordre.

Intégration du corps technique apparenté

Le CA a été saisi d'un projet relativement à la potentielle intégration des techniciens en diététique à l'OPDQ et à la définition de l'espace pour l'élaboration d'une stratégie de partenariat avec ces derniers.

Compte tenu des constats résultant des travaux de la planification stratégique et du fait que plusieurs ordres ont intégré les techniciens apparentés à la profession depuis quelques années, cette mesure permettra d'encadrer les relations entre les diététistes/nutritionnistes et les techniciens, et ainsi, de travailler ensemble de façon très constructive, tant en ce qui concerne l'axe curatif et préventif, que dans l'apport de ces derniers à la profession pour assurer la sécurité du public.

Parmi les étapes que l'Ordre compte parcourir dans ce dossier, l'on compte l'étude des expériences des ordres qui ont intégré les techniciens apparentés ou des rencontres avec des membres de l'OPDQ, avec les associations des techniciens en diététique afin de discuter des enjeux relatifs à leur appartenance à l'OPDQ et avec les décideurs du réseau de la santé.

Manuel de nutrition clinique en ligne

L'intégration du contenu et la création de nouvelles sections du Manuel sont maintenant gérées à l'interne, le CA ne retenant plus les services de l'entreprise externe qui en assurait la mise en ligne. La gestion, effectuée à la permanence, diminue ainsi les coûts reliés à la mise à jour et permet la centralisation du processus, et seul un soutien minimal du fournisseur web actuel est désormais nécessaire en ce qui a trait aux problèmes complexes de programmation.

L'audit de la formation continue offerte par l'Ordre portera également sur la structure et le fonctionnement du *Manuel de nutrition clinique*.

Positionnement, partenariats et appui

Le CA a accepté que l'Ordre siège au Comité des partenaires de la Fondation OLO dans le cadre du projet intitulé « 1 000 jours pour savourer la vie », où il est représenté par M^{me} Sylvie Renaud.

De plus, il a accordé son appui au projet intitulé « Numérique et télépratique en intervention » mené par le CEFRIQ et visant, entre autres, à impliquer les ordres professionnels dans une démarche collective de réflexion sur les pratiques numériques en intervention.

Constitution de nouveaux groupes de travail

Après avoir été saisi de différents sujets ou problématiques, le CA a souhaité solliciter la participation des membres dans le cadre de nouveaux groupes de travail *ad hoc*. Pour plus de détails à leur sujet, veuillez consulter la section « Groupes de travail *ad hoc* ».

Gouvernance

En réponse à un mandat qu'ils avaient accordé en 2012 au Comité consultatif sur la gouvernance, les membres du Conseil ont participé à une démarche dont l'objectif était d'évaluer globalement le fonctionnement du CA afin de déterminer, le cas

échéant, les pistes d'amélioration ou des formations qui seraient nécessaires pour rehausser son efficacité.

Au cours du mois de février 2014, ils ont répondu à un sondage lancé par le Comité consultatif, dont les résultats ont été déposés à la séance du CA de juin 2014. Le CA a accepté le rapport final du Comité, de même que le plan d'action et des outils qui y étaient proposés et qui permettront aux administrateurs de bien assumer leur rôle.

Affaires réglementaires et politiques administratives

À sa 326^e séance qui s'est tenue le 15 juin 2013, le CA a adopté un nouveau Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec. Ce dernier, entré en vigueur le 23 janvier 2014, apporte quelques changements importants visant à harmoniser le nombre de crédits minimal alloués à un diplôme pouvant faire l'objet d'une équivalence avec la norme initiale de formation au Québec et à mieux définir les balises afférentes au processus de reconnaissance des compétences des candidats qui ne détiennent pas un baccalauréat en nutrition donnant accès au permis de l'Ordre.

Le CA a adopté une résolution visant à modifier le Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des diététistes de manière à permettre à des étudiants inscrits dans des programmes universitaires en nutrition et diététique dispensés par des universités situées dans des régions limitrophes au Québec et à l'étranger d'effectuer des stages en nutrition clinique au Québec.

Il a également autorisé la création d'un règlement sur l'exercice en société par actions ou à responsabilité limitée pour les membres de l'Ordre.

Le CA a notamment :

- + nommé M^{mes} Isabelle Gohier et Florence Sydney à titre de syndiques adjointes;
- + nommé M^{me} Micheline Séguin-Bernier à titre de syndique *ad hoc*;

- + nommé M^{me} Elena Harizomenov à titre de secrétaire d'élection en lui confiant le mandat d'assumer tous les droits et obligations du secrétaire auquel elle s'est substituée aux fins des élections 2014;
- + adopté le programme de surveillance générale en inspection professionnelle pour l'année 2013-2014;
- + délégué au Comité exécutif la responsabilité d'approuver les recommandations du Comité d'inspection professionnelle, en maintenant au CA les auditions des membres qui font l'objet d'un stage de perfectionnement et/ou d'une limitation d'exercice;
- + autorisé l'inscription des finissants du baccalauréat en nutrition des Universités de Montréal, Laval et McGill, sur présentation d'une attestation signée par la personne responsable confirmant leur réussite des cours et stages, et ce, en tout temps pendant l'année, une mesure qui permettra d'écourter considérablement les délais de traitement administratif des demandes d'admission;
- + ratifié les décisions prises par le Comité exécutif pendant l'exercice terminé le 31 mars 2014;
- + adopté l'ordre du jour proposé pour l'assemblée générale annuelle des membres qui a eu lieu le 27 septembre 2013;
- + modifié les dispositions de la politique de l'Ordre relative à la rédaction, en les remplaçant par le texte suivant : « En termes de rédaction, l'Ordre privilégie la rédaction épïcène pour désigner ses membres en utilisant des doublets (le ou la diététiste), les noms épïcènes au pluriel (les diététistes/nutritionnistes) et la formulation neutre », cette formule étant utilisée progressivement lors des mises à jour de publications, de dépliants, de prises de position et de tout autre document nécessitant une mise à jour.

Projet de loi omnibus – réforme du Code des professions

En janvier 2013, l'Ordre a reçu une invitation de l'Office des professions du Québec à signaler toute modification législative au Code des professions en vue de la préparation d'un nouveau projet de loi omnibus visant la réforme globale du Code. Les demandes qui concernaient la révision d'un champ d'exercice ou des activités réservées ne pouvaient pas être incluses dans un projet de loi omnibus, puisqu'elles nécessitaient des travaux d'une ampleur beaucoup plus importante. Le 1^{er} mai 2013, l'OPDQ a transmis à l'Office trois demandes de modifications.

La toute première portait sur la modification du libellé de l'article 37.1.1 a) du Code des professions. L'Ordre a demandé le retrait de la mention « indique que la nutrition constitue un facteur déterminant du traitement de la maladie » et la reformulation de l'article précité comme suit : « a) déterminer le plan de traitement nutritionnel, incluant la voie d'alimentation appropriée, lorsque le plan fait l'objet d'une ordonnance individuelle. » La possibilité d'y insérer une disposition relative à une ordonnance collective et à l'évaluation nutritionnelle a été analysée; toutefois, il s'est avéré que tant l'évaluation que l'ajout d'une ordonnance collective auraient pour effet de dépasser les balises attendues par le projet de loi omnibus.

La deuxième demande visait à ajouter une réserve d'initiales, soit les initiales « R.N. », à même l'article 36 du Code des professions.

Enfin, l'Ordre s'est adressé à l'Office afin de connaître les modalités pour procéder à une modification de la raison sociale de l'Ordre, pour faire suite à une résolution du CA et à la demande de plusieurs membres réunis en assemblée générale annuelle en septembre 2012. Il a donc transmis un projet de modification législative portant sur l'inclusion du titre de nutritionniste dans la raison sociale de l'Ordre, prévue au paragraphe 24 de l'Annexe I du Code des professions, pour que celle-ci puisse être modifiée de la manière suivante : « L'Ordre professionnel des diététistes/nutritionnistes du Québec ».

Mise à jour de l'arborescence des comités

En 2007, à l'époque de la refonte de l'arborescence des comités de l'Ordre, le Comité allaitement, qui n'avait aucun lien avec la permanence, était devenu un sous-comité rattaché au Comité sur la nutrition publique. Lors d'une rencontre qui a eu lieu en janvier 2014, plusieurs constats et propositions ont été dégagés quant à l'avenir du Sous-comité, la conclusion étant qu'il n'y avait plus lieu de le maintenir de façon permanente. De ce fait, le CA a résolu de dissoudre le Sous-comité allaitement, tout en intégrant un de ses membres au Comité sur la nutrition publique, ce qui permettra de conserver un lien avec l'expertise de pointe dans ce domaine, car la question demeure un sujet d'intérêt pour plusieurs membres de l'Ordre.

De plus, advenant l'apparition de problématiques particulières en la matière, l'Ordre pourra, et ce bien que le Sous-comité

allaitement soit dissous, continuer de faire appel ponctuellement aux autres membres de celui-ci pour bénéficier de leur expertise essentielle et appréciée lorsque des besoins précis se présentent, comme la révision de la Position de l'Ordre sur l'allaitement maternel, une recommandation en consultation parlementaire, une communication dans les médias, une mise à jour majeure de données probantes qui viendrait modifier le contenu de la dernière Position adoptée, etc., la question demeurant l'une des priorités du Comité sur la nutrition publique.

Accès des candidats à l'équivalence à la formation prescrite par l'Ordre

En juin 2013, le CA était saisi d'une décision du Département de nutrition de l'Université de Montréal qui s'est vu contraint d'imposer un moratoire sur toute nouvelle demande d'admission de la part de candidats demandeurs d'équivalence, formés au Canada et hors Canada, et ce, pour plusieurs raisons, notamment les difficultés reliées au placement des stagiaires et le délai d'attente pour obtenir des places de stage. Par la même occasion, il apprenait que l'Université McGill n'acceptait plus de telles demandes d'admission.

De ce fait, le CA a autorisé la direction générale de l'Ordre à effectuer toute démarche nécessaire auprès de l'Office des professions du Québec, du Conseil interprofessionnel du Québec et du Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles, afin de tracer rapidement les actions à entreprendre auprès des Universités de Montréal et McGill dans le but de rétablir l'accès à la formation des candidats à l'équivalence. Une rencontre a eu lieu à l'Office des professions du Québec en octobre 2013; plusieurs démarches ont été effectuées. La présidente sortante, M^{me} Anne Gagné, avait également rencontré un groupe de candidats qui souhaitaient que la situation soit réglée plus rapidement.

En janvier 2014, le Département de nutrition de l'Université de Montréal a procédé à l'embauche d'une coordonnatrice de stages qui a pris en charge cette clientèle, et plusieurs candidats ont pu terminer leur formation à l'été 2014. De plus, il a levé le moratoire en juin 2014, et au moment d'écrire ces lignes, le devis nécessaire pour la création du programme de formation d'appoint des diététistes formés hors du Canada était en cours de finalisation, en vue du dépôt auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

Affaires financières

Le CA a adopté le budget pour l'exercice 2013-2014 ainsi que les états financiers de l'OPDQ au 31 mars 2013, lesquels ont été présentés à l'assemblée générale des membres du 27 septembre 2013. Il a également réaffecté les montants en surplus au 31 janvier 2014. Dorénavant, la réaffectation d'éventuels surplus budgétaires deviendra un point statutaire à l'ordre du jour de la réunion du CA du mois de février de chaque année, en prévision de l'adoption du budget annuel à la réunion du Conseil qui a lieu tous les mois d'avril.

Cette année aussi, soit pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, les auditeurs de l'Ordre ont produit un rapport de vérification sans réserve.

Le CA a donné son aval à ce que la direction générale engage une expertise dans le domaine de l'édition scientifique et du soutien en ligne pour analyser la faisabilité du maintien du *Manuel de nutrition clinique* en ligne et prévoir divers scénarios de solutions envisageables, un budget y étant alloué.

Le CA a autorisé la directrice générale et secrétaire de l'Ordre à effectuer toutes les dépenses nécessaires à la réalisation des quatre étapes du projet de remplacement du serveur du siège social.

Sur proposition du Comité de vérification, le CA a recommandé à l'assemblée générale annuelle des membres de désigner la firme comptable Poirier & Associés à titre de vérificateur de l'Ordre pour l'année 2013.

Le CA reconduit le contrat de services du Groupe Pro Santé pour la 16^e édition de la Journée des diététistes/nutritionnistes du Québec qui a eu lieu le 19 mars 2014.

Enfin, le CA a autorisé M^{mes} Anne Gagné, présidente, Annie Chapados, directrice générale et secrétaire, Ginette Caron, directrice générale par intérim, Julie Bélanger, trésorière, et Nancy Presse, administratrice, à agir comme signataires des chèques émis par l'Ordre au cours de l'exercice 2013-2014. Le nom de M^{me} Caron a été retiré de la liste des officiers autorisés au terme de son intérim à la direction générale de l'Ordre.

Reconnaissance

Prix de l'OPDQ

En 2013, le CA a octroyé le prix d'excellence en carrière Suzanne Simard-Mavrikakis à M^{me} Hélène Delisle et le prix du bénévole Dale Parizeau Morris Mackenzie à M^{me} Claire Deraspe.

De plus, sur recommandation du CA, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a octroyé le Mérite du CIQ à M^{me} Isabelle Galibois. La remise du prix a eu lieu à l'occasion de la cérémonie des bénévoles qui s'est tenue le 28 novembre 2013.

Motions spéciales

Les membres du CA ont adressé des motions de félicitations ou de remerciements notamment à des membres de comités ou de groupes de travail, visant à souligner leur contribution à différents dossiers.

Ainsi, il a tenu à féliciter M^{mes} Hélène Pelletier, Julie Gravel, Martine Ferland, Isabelle Desjardins, Isabelle Piedalue, Louise Girard et Marie-Claude Prévost de même que M. Michel Sanscartier pour le travail qu'ils ont accompli dans la détermination des ratios de diététistes/nutritionnistes œuvrant en soins à domicile. Il a également remercié M^{mes} Diane Delisle et Rossana Pettinati ainsi que M. Jean-Pierre Dubeau, administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec dont le mandat a pris fin le 31 mars 2014, pour leur présence assidue au sein du Conseil et des comités dont ils ont fait partie, pour la qualité de leurs interventions et pour leur expertise qui a été fort utile à l'Ordre au fil des années.

Outils de travail

À sa séance du 28 septembre 2013, le CA a adopté les normes de pratique relatives à l'utilisation des médias sociaux. Rappelons que ce document, qui comporte également une foire aux questions, a été élaboré par un groupe de travail *ad hoc* constitué en 2012.

Rapport des activités du Comité exécutif

+++++

Le Comité exécutif (CE), élu annuellement parmi les membres du CA, est chargé de l'administration des affaires courantes de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le CA lui délègue, à l'exception de l'adoption de règlements.

Membres du Comité exécutif 2013-2014

Présidente

Anne Gagné

Vice-présidente en titre

Ann Payne

Deuxième vice-présidente

Chantal Poirier

Trésorière

Julie Bélanger

Administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Jean-Pierre Dubeau

Réunions

Au cours de l'exercice 2013-2014, le CE a tenu six séances ordinaires et trois séances extraordinaires, toutes par conférence téléphonique. De plus, une communication a été effectuée par courrier électronique.

Résolutions

L'exécutif a adopté 95 résolutions, les principales étant recensées dans les pages suivantes.

Tableau des membres

Le CE a délivré des permis d'exercice à tous les candidats dont les dossiers ont été étudiés et recommandés pour inscription au Tableau de l'Ordre.

Il a également délivré des permis d'exercice à des diététistes canadiens détenteurs d'une autorisation légale d'exercer la profession de diététiste hors du Québec, ainsi que des permis réguliers d'exercice à des membres ayant satisfait aux exigences de l'article 35 de la Charte de la langue française. Le CE a également réinscrit au Tableau les anciens membres qui souhaitaient adhérer à nouveau à l'Ordre et qui ont satisfait aux exigences de l'article 46 du Code des professions.

En vertu de l'article 2.01 du Règlement sur les stages de perfectionnement des diététistes, le CE a résolu de ne pas imposer un programme de mise à jour au membre n° 0717, et il en a fait de même dans le cas du membre n° 2133, sous réserve d'une limitation volontaire d'exercice que le membre a signée.

Quant aux membres n°s 3984 et 4140, le CE ne leur a pas imposé un stage de perfectionnement, mais les a soumis à une limitation volontaire d'exercice, en établissant des objectifs de rehaussement des connaissances et des modalités de rehaussement des connaissances à être effectués par les membres, avec l'engagement du CIP de mener une vérification à cette fin.

L'exécutif a également maintenu la durée du stage de perfectionnement du membre n° 1292, lequel s'est vu, plus tard dans la même année, accorder une prolongation de délai pour compléter le programme, avec le maintien des modalités, des objectifs et de la durée du stage pratique ainsi que de la limitation d'exercice afférente.

Le CE a imposé un stage de perfectionnement avec limitation du droit d'exercice au membre n° 2030.

Il a pris acte de la réussite du programme de perfectionnement imposé au membre n° 4109, en levant sa limitation d'exercice, et de la fin du stage imposé au membre n° 2140, tout en maintenant la limitation volontaire d'exercice à laquelle ce dernier a consenti.

Enfin, l'exécutif a accordé une prolongation de délai au membre n° 3598 et a mis fin au programme de mise à niveau du membre

n° 1419 et à la limitation d'exercice à laquelle celui-ci était assujéti, le membre n° 1419 s'étant engagé à une limitation volontaire d'exercice.

Nominations et délégations

Durant l'année 2013-2014, l'exécutif a :

- + nommé M^{me} Julie Paquette à titre de présidente du Comité éditorial de la revue *Nutrition, Science en évolution*;
- + nommé M^{me} Laurie Plamondon à titre de membre du Comité d'inspection professionnelle;
- + nommé M^{me} Annie Vallières à titre de membre du Comité sur la nutrition publique;
- + nommé les représentants du groupe de travail sur la formation intensive en nutrition en santé publique, à savoir M^{mes} Isabelle Galibois, Marielle Ledoux, Louise St-Denis, Lyne Mongeau et Julie Desrosiers, ainsi que M. Hugues Plourde.

Affaires financières, juridiques et politiques administratives

Le CE a, entre autres :

- + octroyé le contrat de services pour la production de la revue *Nutrition, Science en évolution* à l'entreprise Branding & Design, jusqu'au numéro du printemps 2016 inclusivement;
- + autorisé la direction générale à effectuer la dépense nécessaire servant à apporter les modifications requises pour la refonte du site web de l'Ordre;
- + autorisé la direction générale à retenir les services de l'équipe de M. Alexandre Touchette pour la réalisation de films présentant l'OPDQ et les quatre principaux secteurs d'activité des diététistes/nutritionnistes, à la suite d'un appel d'offres;
- + nommé M. Claude Laurent ainsi que M^{mes} Lise Tardif, Joanie Bouchard et Annick Lavoie à titre respectivement de scrutateur-chef et de scrutatrices, aux fins des élections 2014.

Dossier spécial – formation intensive en nutrition en santé publique

Par délégation du CA, le CE a adopté le mandat du groupe de travail sur la formation intensive, en établissant le processus permettant à l'OPDQ de demeurer le principal partenaire d'expertise de contenu dans la phase 2 du projet de rehaussement des compétences en nutrition en santé publique. Le fiduciaire/mandataire de ce projet est l'Université Laval.

L'exécutif a également adopté le mandat du groupe de travail et autorisé M^{mes} Julie Desrosiers et Lyne Mongeau, représentantes du Comité sur la nutrition publique, à prendre toute décision relative à l'approbation du contenu des formations, entre autres, le CA conservant toutefois la discrétion sur le contenu.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	9	9	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				11

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	15*	1	14	0	0
Hors du Canada	28**	1	27	0	0

* Une (1) demande a fait l'objet de deux (2) décisions portant sur la reconnaissance de l'équivalence, durant cet exercice. Puisqu'il s'agit du même candidat, la demande a été comptabilisée une seule fois.

** Deux (2) demandes ont fait l'objet d'une révision de la décision portant sur la reconnaissance de l'équivalence qui a été rendue par le CA ou le CE lors d'exercices précédents. Ces nouvelles décisions rendues en 2013-2014 sont comptabilisées dans cette section.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Au Canada	Hors du Canada
Cours	1	0
Stage	7	0
Examen	0	0
Cours et stage	6	27
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Au Canada	Hors du Canada
Cours	1	1
Stage	1	0
Examen	0	0
Cours et stage	1	7
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec ne détenant pas un diplôme requis	
Demandes d'équivalence de la formation reçues lors de cet exercice	39
Demandes d'équivalence de la formation reçues lors d'exercices précédents	2
Demandes d'équivalence de la formation qui comportaient une précision de la formation à acquérir, reçues lors d'exercices précédents	11
Total	52

Province ou pays où la formation a été acquise Demandes reçues en 2013-2014

Canada	Ontario	15	Hors Canada	Albanie	1	Iran	5
	Nouveau-Brunswick	9		Argentine	1	Liban	7
	Nouvelle-Écosse	3		Australie	1	Mexique	2
				Brésil	1	Pérou et Belgique	1
			Cameroun	1	Sénégal et France	1	
			Chine et France	1	Syrie	1	
			Colombie	2	Venezuela	1	
			Corée du Sud	1			
			Salvador	1			
			États-Unis	1			
			Îles-Maurice	1			

Remarque : Certains candidats ont obtenu leurs diplômes dans plusieurs pays.

Activités relatives à la délivrance de permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
De permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	9	9	0	0
De permis temporaires en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
De permis restrictifs temporaires fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
De permis restrictifs temporaires fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2 de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
De permis spéciaux en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0

Activités relatives à la délivrance des permis

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités				
Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Québec	151	151	151	0
En Ontario	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Aux États-Unis	0	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités					
	Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada	Au Québec	0	0	0	0
	En Ontario	0	0	0	0
	Dans les provinces de l'Atlantique	9	9	0	0
	Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	9	9	0	0
UE	En France	0	0	0	0
	Dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs	Aux États-Unis	0	0	0	0
	Dans le reste de l'Europe et de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	0	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités					
	Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada	Au Québec	0	0	0	0
	En Ontario	3	3	0	0
	Dans les provinces de l'Atlantique	1	1	0	0
	Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	4	4	0	0
UE	En France	0	0	0	0
	Dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs	Aux États-Unis	0	0	0	0
	Dans le reste de l'Europe et de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	7	7	0	0
	Total hors du Canada	7	7	0	6

Remarque : Ces nombres comprennent les candidats qui ont complété la formation prescrite et ont été inscrits au Tableau durant l'exercice 2013-2014.

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités					
	Lieu où a été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada*	En Ontario	11	11	0	0
	Dans les provinces de l'Atlantique	1	1	0	0
	Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	12	12	0	0
UE	En France (règlement pris en vertu de 93 c.2)	0	0	0	0
	Dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs	Aux États-Unis	0	0	0	0
	Dans le reste de l'Europe et de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	0	0	0	0

*(règlement pris en vertu de 94 q)

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

De plus, l'Ordre n'a pas de règlement en vertu du paragraphe *e* de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Rapport relatif à la garantie contre la responsabilité professionnelle

+++++

Répartition des membres inscrits au 31 mars 2013

Moyens de garantie	Nombre de membres	Montant de la garantie par sinistre	Montant de la garantie pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance	1 720 membres du secteur privé 1 284 membres du secteur public (exemptés)	2 000 000 \$	2 000 000 \$

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *g* de l'article 93 du Code des professions imposant aux membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions l'obligation de fournir et de maintenir une garantie pour la société.

Rapport du Bureau du syndic

+++++

Syndique

Cheryl Goldman

Syndiques adjointes

Isabelle Gohier et Florence Sydney (depuis le 22 février 2014)

Mandat

Satisfaire aux exigences du Code des professions en matière d'enquêtes relatives à la conduite de membres.

Activités au cours de l'exercice 2013-2014

Nombre de dossiers ouverts : 5, plus 2 dossiers demeurés ouverts au 31 mars 2013 qui ont été suivis pendant l'année, pour un total de 7 dossiers ouverts.

Nombre total de membres visés : 7

Nombre de décisions de porter plainte : 0

Nombre de décisions de ne pas porter plainte : 2

Nombre de dossiers réglés par la conciliation du syndic : 0

Nombre de dossiers demeurés ouverts au 31 mars 2014 : 5

Rapport des activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

+++++

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage de comptes n'a été reçue au cours de l'exercice 2013-2014.



Activités relatives à la formation continue

+++++

Organisées par l'Ordre

Thème de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres présents
Les nouveaux outils au soutien de la pratique professionnelle Montréal, le 27 septembre 2013	4 heures	104
Rencontre régionale au Saguenay-Lac-Saint-Jean Alma, le 29 octobre 2013	3 heures	49
Partenariat de soins et services en santé : le patient partenaire Montréal, le 14 novembre 2013	4 heures	20

Organisées en partenariat

Thème de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres présents
Approche pratico-pratique de la dysphagie Québec, le 25 avril 2013 <i>Association professionnelle des nutritionnistes experts en dysphagie (APNED)</i>	5 heures	68
Traitement nutritionnel post-chirurgie en oncologie Montréal, le 5 juin 2013 <i>Association des nutritionnistes cliniciennes du Québec (ANCQ)</i>	5 heures	66
Le grand ménage du printemps sur des sujets d'actualité en nutrition et en alimentation Montréal, le 7 juin 2013 <i>NUTRIUM – Département de nutrition de l'Université de Montréal</i>	5 heures	235
Nutrition sportive Montréal, le 8 juin 2013 <i>Les Producteurs laitiers du Canada (PLC)</i>	5 heures	475
Le processus de soins en nutrition et la terminologie internationale de diététique et de nutrition : des outils de travail et de promotion de la profession pour les nutritionnistes Montréal, le 25 octobre 2013 <i>NUTRIUM – Département de nutrition de l'Université de Montréal</i>	6 heures	346
7 ^e Symposium « Probio 2013 : les probiotiques au-delà de la santé intestinale » Montréal, les 30 et 31 octobre 2013 <i>L'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF) et l'Association pour les ingrédients santé en alimentation (AISA)</i>	10 heures	146
La vitamine D au-delà de la santé osseuse Brossard, le 13 novembre 2013 <i>Fondation INITIA</i>	4 heures	48
Symposium 2013 « Protéines : un nutriment mis en lumière » Montréal, le 5 décembre 2013 <i>Les Producteurs laitiers du Canada (PLC)</i>	3 heures	1 008
La nutrition sportive pour les athlètes et les gens qui bougent : le point pour les nutritionnistes Montréal, le 28 mars 2014 <i>NUTRIUM – Département de nutrition de l'Université de Montréal</i>	5 heures	329

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue obligatoire pour les membres.

Rapport des comités réglementaires

+++++

Conseil de discipline

Membres

M^e Réjean Blais, président, Maryse Beaulieu, Louise Bigras Desaulniers, Céline Bourgouin et Danielle Lepage

Secrétaire

M^e Pierre Gauthier

Mandat

Statuer sur toute plainte dont il est saisi, formulée contre un membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés en vertu de ce dernier.

Statuer pareillement sur toute plainte dont il est saisi, formulée contre une personne qui a déjà été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés en vertu de ce dernier et qui aurait été commise alors que cette personne était membre de l'Ordre.

Activités au cours de l'exercice 2013-2014

Le Comité n'a été saisi d'aucune plainte au cours de l'exercice.

Comité de révision

Membres

Rossana Pettinati, présidente (jusqu'au 31 mars 2014), Joane Routhier et Henriette Langlais, membres

Secrétaire

Elena Harizomenov

Mandat

Donner à toute personne qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis sur la décision de ce dernier de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

Nombre de réunions : Deux

Activités au cours de l'exercice 2013-2014

Le Comité de révision a reçu et traité une demande au cours de l'exercice.

Comité d'inspection professionnelle

Membres

Marie-Claude Baril, Diane Chagnon Decelles (jusqu'en décembre 2013), France Nolin, Valérie Jomphe (à compter du 20 avril 2013), Laurie Plamondon (à compter du 8 novembre 2013) et Marco Vitullo, président

Secrétaire du Comité et coordonnatrice à l'inspection professionnelle

Ginette Caron

Inspectrices/enquêteuses

Madeleine Forest, Marthe Hébert, Françoise Monarque, Rosemarie Repa Fortier et Madeleine Turcotte.

Nombre de réunions

Treize dont deux par conférence téléphonique.

Mandats principaux

Surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre.

Vérifier notamment leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice.

À la demande du CA ou de sa propre initiative, faire inspection sur la compétence professionnelle d'un membre de l'Ordre.

Recommander au CA l'adoption d'un programme de surveillance générale.

Exécuter tout mandat particulier relatif à l'inspection professionnelle qui lui est attribué par le CA.

RÉALISATIONS

Formations continues, colloques, symposiums et congrès

- + Approche pratico-pratique de la dysphagie (APNED);
- + Traitement nutritionnel post-chirurgie en oncologie (ANCQ);
- + Le grand ménage du printemps sur des sujets d'actualité en nutrition et en alimentation (NUTRIUM);
- + Les nouveaux outils au soutien de la pratique professionnelle (OPDQ);
- + Nutrition sportive (PLC);
- + Le processus de soins en nutrition et la terminologie internationale de diététique et de nutrition : des outils de travail et de promotion de la profession pour les nutritionnistes (NUTRIUM);
- + Rencontre régionale au Saguenay-Lac-Saint-Jean (OPDQ);
- + Symposium « Probio 2013 : les probiotiques au-delà de la santé intestinale » (AISA);
- + La vitamine D au-delà de la santé osseuse (Fondation INITIA);
- + Partenariat de soins et services en santé : le patient partenaire (OPDQ);
- + Protéines : un nutriment mis en lumière (PLC);
- + Implantation + évaluation : faites partie de l'équation – Pour des outils efficaces en promotion de la santé à l'école (PLC).

Partenariats

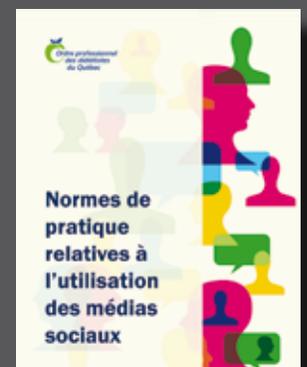
- + NUTRIUM;
- + Université Laval;
- + Association des nutritionnistes cliniciens du Québec (ANCQ);
- + Les Producteurs laitiers du Canada (PLC);
- + Partenariat avec la FMOQ - textes scientifiques mensuels pour leurs congrès;
- + DUX;
- + ÉquiLibre, Groupe d'action sur le poids;
- + Fondation québécoise de la maladie coéliquaue;
- + Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ);
- + Office des professions.

Outils d'encadrement

- + Foire aux questions affaires professionnelles;
- + Normes de pratique relatives à l'utilisation des médias sociaux;
- + Sondage élaboré dans le but de connaître l'opinion des membres de l'OPDQ sur différents aspects entourant l'offre de formation continue.

Communications/publicités/projets spéciaux

- + *Palmarès des carrières* 2013/2014;
- + *Guide Choisir - université* 2013/2014;
- + Album des finissantes/Université Laval;
- + Magazine *Synergie* de l'AQESSS;
- + Magazine *Protégez-Vous* (Guide pratique de l'alimentation);
- + Magazine *Protégez-Vous* (Guide pratique de la petite enfance);
- + Gala DUX;
- + Refonte du site web de l'Ordre;
- + Refonte du visuel de la revue *Nutrition, Science en évolution*.



OPDQ 2013-2014

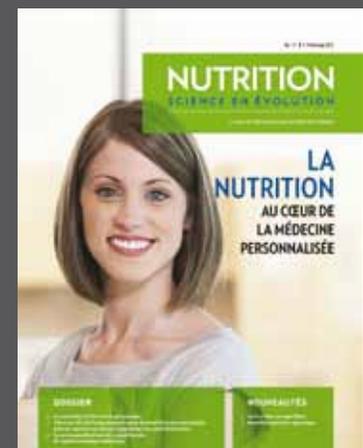


Scène publique et communications

- + Collaboration avec le Collège des médecins du Québec à la rédaction de l'article intitulé « Régime sans gluten : une mise en garde s'impose »;
- + Rencontre avec les autorités du CHUM et les parties concernées afin de valider la conformité de l'organisation du travail à l'énoncé de principe sur l'interdisciplinarité en dysphagie, entériné par la Cour supérieure;
- + « L'autonomie pour tous : Mémoire de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec sur le *Livre blanc sur la création d'une assurance autonomie* » et présentation devant la Commission de la santé et des services sociaux;
- + Mémoire sur les conditions de vie des adultes hébergés en centre d'hébergement et de soins de longue durée et présentation en commission parlementaire;
- + Guide explicatif sur la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines;
- + Mois de la nutrition (activités régionales);
- + Journée des diététistes/nutritionnistes du Québec (Montréal et Québec);
- + Page Facebook de la Journée des diététistes/nutritionnistes;
- + Dépliant présentant l'OPDQ;
- + Salons Éducation Emploi – Montréal et Québec;
- + Soirée Carrières (Université de Montréal).

Reconnaissance

- + Prix d'excellence en carrière Suzanne-Simard-Mavrikakis de La Personnelle, assurances générales
- + Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)
- + Prix mérite en nutrition publique de General Mills
- + Prix mérite en nutrition clinique
- + Prix mérite annuel en diététique des Producteurs laitiers du Canada
- + Prix du bénévole de Dale Parizeau Morris Mackenzie
- + Bourses d'étude Marcel Laliberté de Laliberté & associés
- + Prix d'excellence en communication scientifique de La Capitale assurances générales
- + Prix des diplômés de l'OPDQ



Programme de surveillance générale et synthèse des recommandations pertinentes visant l'amélioration de l'encadrement de la pratique

Synthèse des recommandations :

1) Les recommandations du CIP ont été formulées dans la foulée de celles prononcées ou reconduites au cours de l'année précédente, à savoir :

- Cibler l'augmentation soutenue du nombre de dossiers menant à une inspection sur la compétence (CIP, 18/04/2011) :

- + Étudier les éléments ou les événements qui comportent un risque et déterminer les mesures (préventives ou coercitives) à mettre en place pour agir en amont;
- + Poursuivre la révision du processus de fonctionnement des réunions et de traitement des dossiers afin d'en améliorer l'efficacité;
 - i. Recueillir et étudier les processus et les statistiques au sein d'autres ordres comparables;
 - ii. Rechercher des pistes de solutions pour agir en prévention;

- Cibler la révision du processus d'inspection pour répondre aux fonctions de protection du public en tenant compte des éléments suivants :

- + L'accroissement du nombre de membres de plus de 150 % (2 950/1 900) depuis l'établissement du processus en vigueur;
- + Le retard au programme d'inspection générale au cours de l'année financière précédente (aucun lancement de vérification par formulaires sauf pour les visites planifiées selon les critères de gestion de risques établis au programme);
- + L'accès à des mécanismes de gestion de risques et d'indicateurs;

- Cibler le mode de fonctionnement des réunions du CIP de manière à :

- + Favoriser les réflexions et les prises de décisions éclairées sur les orientations liées à l'exercice de la profession, la révision du processus d'inspection, etc.:
 - i. Concevoir et mettre à jour des outils de mesure, de validation et de formulation des recommandations du CIP afin :
 1. D'harmoniser les façons de faire et d'assurer une vigie par secteurs d'activité ou types de clientèles desservies, y compris les moins conventionnels comme celui de la recherche clinique;
 2. De faciliter et de simplifier l'étude des dossiers de membres adhérant ou se réinscrivant au Tableau de l'Ordre après un délai de plus de trois ans et plus particulièrement quant à la description des modalités de stages et à l'uniformisation des recommandations;
 - ii. Élaborer les modalités de supervision de membres soumis à une limitation d'exercice dans le cadre d'un stage de perfectionnement;
- + Compléter la révision du Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle des diététistes en prenant soin d'intégrer les éléments suivants ou de répondre à leurs impératifs :
 - i. Les besoins d'adaptation de manière à répondre aux réalités vécues dans la pratique professionnelle;
 - ii. Les nouvelles dispositions du Code des professions qui incluent l'ajout d'autres modalités au regard des stages de perfectionnement [art. 113 du Code des professions];
 - iii. Des dispositions réglementaires qui pourraient influencer les décisions du Comité;
- + Consolider les actions mises de l'avant afin d'atteindre le niveau attendu au programme d'inspection (inspection aux cinq ans) et d'intégrer au processus d'inspection des critères de protection du public et de prévention, notamment :
 - i. Les membres modifiant radicalement leur domaine d'activités au Tableau de l'Ordre;

- ii. Les membres exerçant des activités réservées exclusivement en cabinet de consultation privé;
 - iii. Les membres intervenant comme maître de stage auprès des étudiants des programmes universitaires assurant l'intégration des connaissances à la pratique et menant aux compétences attendues pour exercer la profession;
- + Dresser un bilan des défis et des enjeux liés à l'exercice et établir des mesures préventives pour assurer la sécurité du public, notamment au regard :
- i. Des enjeux démographiques (p. ex., vieillissement de la population, diminution de la main-d'œuvre ou de la relève en région éloignée);
 - ii. Des contraintes budgétaires des établissements du réseau de la santé afin d'assurer la formation continue, le partage ou la consolidation des acquis entre les pairs et pour former la relève;
 - iii. De l'utilisation grandissante des technologies de l'information et des médias sociaux;
 - iv. De l'accroissement des demandes d'équivalence de diplôme et du nombre de stages de perfectionnement imposés à la suite d'une admission ou d'une réinscription au Tableau de l'Ordre de plus de trois ans alors que l'offre pour les stages pratiques, de plus en plus contingentés, augmente les délais d'intégration des connaissances et risque de compromettre l'atteinte de compétences;
- Cibler la reconnaissance officielle du rôle et de l'expertise des diététistes :
- + Établir et maintenir des partenariats avec les ordres professionnels et associations apparentées dans les démarches de création et de révision d'outils d'appoint à l'exercice (p. ex., guide de tenue de dossier en contexte d'interdisciplinarité);
- Cibler les enjeux liés à la nouvelle planification stratégique de l'Ordre par :
- + La création et la mise à jour d'outils d'appoint à l'exercice destinés aux membres afin de faciliter la conformité aux exigences réglementaires (p. ex., guide/balises de rédaction lors de situations particulières ou ambiguës);
- + La révision des formulaires d'inspection professionnelle dans la foulée de l'adoption des nouveaux critères du système de pointage des activités de formation continue élaboré par le comité de formation continue et adopté par le CA;
- + La promotion du savoir-faire professionnel dans le cadre du contrôle de l'exercice de la profession :
- i. Former les inspectrices sur les sujets opportuns;
 - ii. Réviser/soutenir les bonnes pratiques :
 1. Adapter les outils de consignation et de rédaction (canevas de rapports) pour l'inspection générale, l'inspection sur compétence, les rapports de visites de milieux;
 2. Réviser le processus de visite d'inspection en cabinet de consultation privé et en établissement du réseau de la santé;
 3. Créer des outils d'évaluation des compétences : questions sur différents domaines d'expertises, mises en situation ou entrevue orale structurée, et validation des réponses attendues avec des membres experts;
- Cibler la mise à jour du processus d'inspection :
- + Procéder à la révision de la base de données AMSOFT pour le processus de l'inspection professionnelle;
- + Tenir une rencontre annuelle avec les inspecteurs afin de veiller à l'uniformisation et à l'établissement de standards quant aux procédures d'inspection attendues par le Comité;
- + Assurer la continuité des services à l'inspection professionnelle.
- 1) Répartition des inspections du programme de surveillance**
- 1) Nombre de formulaires d'inspection professionnelle soumis aux membres :
- Formulaires découlant de la présente année financière :
- + Des 130 formulaires transmis aux membres durant l'année financière 2012-2013, qui restaient à être étudiés au cours de la présente année financière, la moitié l'ont été. Le processus

d'étude a été freiné par différentes circonstances notamment, le manque de ressources pour l'étude des dossiers et le retard de production de la correspondance écrite.

- + Découlant de cette étude, 14 membres ont été soumis à une visite de contrôle de leurs activités professionnelles en pratique privée. Tous les rapports qui présentaient des éléments lacunaires ont été soumis au CIP. Un suivi de recommandations a été édicté pour 8 membres et une recommandation d'aller en processus d'inspection sur la compétence pour 1 membre.
- + Au cours de la présente année financière, 34 formulaires ont été soumis aux membres dans le cadre de planification de visite de milieu. Tous les formulaires ont été étudiés préalablement à la visite.

Ces difficultés ont néanmoins favorisé la recherche de nouvelles façons de faire, dont la détermination d'indicateurs pour la gestion de risques. Ainsi, des mesures auront été mises en œuvre pour circonscrire davantage les vérifications en fonction du niveau de risque dans l'éventualité de survenue d'autres événements perturbant le processus planifié.

2) Nombre de membres visités :

- + Comme mentionné précédemment, 48 membres ont été visités, lesquels sont répartis comme suit :
 - 14 membres visités dans le cadre d'une visite en cabinet de consultation privé;
 - 34 membres visités en établissement du réseau de santé, dont la majorité pouvant agir en tant que maître de stage.

2) Rapports de vérification dressés

1) À la suite d'une visite d'inspection

Tous les dossiers des membres qui présentaient des éléments de déviance en rapport au cadre normatif ou des éléments de questionnement au regard des compétences ont été présentés au CIP. Au total, huit (8) dossiers ont demandé un suivi de recommandations du Comité. Un rapport de vérification a été déposé pour chacun des dossiers. Parmi ces dossiers, un (1) a été dirigé vers le processus d'inspection sur la compétence.

2) À la suite de la transmission des formulaires d'inspection professionnelle

Du nombre de dossiers découlant de la transmission de formulaires d'inspection, tous ceux qui présentaient des résultats déficients quant à la teneur ou à la qualité des activités de mise à jour ont été dirigés au Comité et quatre (4) dossiers étudiés par le CIP ont été soumis à un suivi de recommandations.

3) Membres ayant fait l'objet d'une inspection sur la compétence

Pour trois (3) membres au sujet desquels le Comité avait décidé d'aller en inspection sur la compétence au cours de l'année 2012-2013, les rapports des inspecteurs ont tous été déposés au cours de la présente année financière. Le processus est terminé pour deux (2) membres dont un (1) membre s'est vu recommander un stage de perfectionnement et l'autre, s'étant retiré de l'exercice et mettant ainsi fin au processus, a été dûment avisé que ledit processus reprendrait dans l'éventualité d'un retour à l'exercice de la profession.

Le processus a été suspendu pour un membre à l'étape de l'audition et est toujours en vigueur au moment de rédiger le présent rapport annuel. Un (1) des dossiers a été dirigé au Syndic pour des motifs donnant lieu de croire à des actions dérogatoires.

Au cours de la présente année financière, deux (2) membres ont été soumis au processus d'inspection sur leur compétence soit à la demande du Syndic ou de la propre initiative du CIP à la suite du processus d'inspection générale avec visite en pratique privée. Les processus sont en cours.

Quatre (4) rapports d'inspection sur la compétence ont été dressés par le CIP.

4) Recommandation en vertu de l'article 113 du Code des professions :

1) Suivant une inspection sur la compétence :

- + Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercice pour un (1) membre;

2) Suivant une demande de révision du CA:

- + Le CIP n'a reçu aucune demande de révision du CA.

3) Suivant une admission ou une réinscription au Tableau des membres dépassant le délai requis de trois ans :

Des quatorze (14) dossiers présentés au CIP, six (6) ont reçu une recommandation de stage de perfectionnement en vertu de l'article 113 du Code des professions, conformément au Règlement sur les stages de perfectionnement des diététistes en vigueur :

- + Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles pour six (6) membres.

Cinq (5) membres ont été exonérés de stage de perfectionnement après avoir consenti, sous serment, à limiter volontairement l'exercice de la profession.

Trois (3) membres présentaient les compétences attendues pour exercer la profession en raison des compétences maintenues par des activités de mises à jour découlant de la formation continue ou des expériences de travail pertinentes à l'exercice de la profession.

Durant l'année financière 2013-2014, dix-huit (18) dossiers ont été retournés au Comité d'inspection aux fins suivantes :

- + À la demande du CA pour validation des domaines de cours, levée de limitation ou suivis : huit (8) dossiers;
- + À la demande du membre pour dix (10) dossiers selon les motifs suivants :
 - suivis divers : trois (3) dossiers;
 - levée de la limitation sur constat de réussite du programme qui avait été imposée : quatre (4) dossiers;
 - prolongation du délai prévu au Règlement sur les stages de perfectionnement des diététistes : trois (3) dossiers.

5) Décisions du CA approuvant les recommandations du CIP :

Les recommandations soumises par le CIP en vertu de l'article 113 du Code des professions ont toutes été approuvées par le CA.

Un membre a été informé, à la suite de son retour comme membre retraité durant le processus décisionnel, des procédures auxquelles il est assujéti en application de l'article 46.0.1 du Code des professions.

6) Membres ayant fait l'objet d'une information au Syndic en vertu du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions

Deux dossiers ont été portés à l'attention du Syndic de l'Ordre.

Représentation au sein de comités

- Comité sur l'exercice illégal/M^{me} France Nolin

Participation extérieure

- Conseil québécois d'agrément/Ginette Caron, Marco Vitullo;
- Forum de l'inspection professionnelle au Conseil interprofessionnel du Québec/Sylvie Tremblay.

Comité des équivalences

Membres

Hugues Plourde, président, Simone Lemieux et Louise St-Denis

Secrétaire

Elena Harizomenov

Mandat

Étudier les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation et formuler les recommandations appropriées au CA ou au CE, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec.

Nombre de réunions : Six

Activités au cours de l'exercice 2013-2014

Le Comité des équivalences a étudié 50 demandes reçues de candidats détenteurs de diplômes décernés par des universités situées au Canada et hors du Canada et voulant faire reconnaître une équivalence de diplôme ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre.

Dans le cadre d'un de ces dossiers, il a effectué une (1) révision. Il a également révisé deux (2) dossiers ayant fait l'objet d'une décision rendue par le CA ou le CE lors d'un exercice précédent.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les normes d'équivalence le 23 janvier 2014, le Comité a le pouvoir décisionnel au regard des demandes d'équivalence qu'il étudie.

Comité de la formation des diététistes

Membres

Isabelle Galibois, présidente et membre nommée par le CA; Marie-Claude Riopel et Lucie Vézina, suppléante, nommées par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science; Louise St-Denis et Hugues Plourde, nommés par le Bureau de coopération interuniversitaire (anciennement la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec [CREPUQ]); Anne Gagné, membre nommée par le CA

Secrétaire du Comité

Annie Chapados

Mandat

Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Enseignement, les questions relatives à la qualité de la formation des diététistes.

Examiner, à la demande du CA ou de sa propre initiative, toute question relative à la norme initiale de formation des membres de l'Ordre.

Acheminer au CA toute recommandation pertinente à ce sujet.

Nombre de réunions : Trois, dont une tenue conjointement avec les représentants des universités du Québec.

Comité sur l'exercice illégal

Membres

Janick Perreault, présidente, Isabelle Bouchard, Annie Chapados, France Nolin

Secrétaire

Joanie Bouchard

Mandat

Étudier toute plainte formulée contre une personne alléguant l'exercice illégal de la profession de nutritionniste ou l'usurpation de titre au sens des articles 188 et suivants du Code des professions.

Recommander au CA le dépôt de toute plainte pénale en vertu des articles 188 et suivants du Code des professions.

Activités

<i>Enquêtes complétées</i>	Nombre
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	6
Portant sur l'usurpation du titre réservé	11
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation du titre réservé, s'il y a lieu	6

<i>Poursuites pénales intentées</i>	
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
Portant sur l'usurpation du titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation du titre réservé, s'il y a lieu	0

<i>Jugements rendus</i>	Nombre	
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
Portant sur l'usurpation du titre réservé	0	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation du titre réservé, s'il y a lieu	0	0
Montant total des amendes imposées 0 \$		

Le Comité n'a tenu aucune réunion durant l'année 2013-2014.

L'OPDQ c'est :
22 comités et
sous-comités et plus
d'une centaine de
bénévoles impliqués

Comité des finances

Membres

Julie Bélanger, trésorière et présidente, Annie Chapados, Anna Cielecki, Diane Delisle (jusqu'au 31 mars 2014), Claire Deraspe

Secrétaire

Annie Chapados

Mandat

Suivre l'état des revenus et dépenses afin d'assurer une utilisation optimale des ressources financières de l'Ordre.

Préparer les budgets et en assurer le suivi.

Effectuer toute recommandation pertinente à ces sujets auprès des instances de l'Ordre.

Nombre de réunions : Deux

Comité de vérification

Membres

Jean-Pierre Dubeau, président (jusqu'au 31 mars 2014), Patrick Roberge et Sylvain Vinet

Secrétaire

Annie Chapados

Mandat

Veiller à ce que les états financiers de l'Ordre donnent une image fidèle de sa situation financière ainsi que des résultats de ses activités selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Voir à ce que des systèmes et des contrôles appropriés soient en place pour assurer l'enregistrement adéquat des opérations et la protection des biens.

Veiller aussi au respect des obligations légales, réglementaires et contractuelles de l'Ordre en ce qui concerne ses affaires comptables et financières.

Nombre de réunions : Une

Rapport des comités permanents et consultatifs

+++++

Comité sur la nutrition clinique

Membres

Hélène Michaud, présidente sortante et membre, Constance Nobert, présidente nommée, Isabelle Galibois, Marie-Josée Labelle, Mireille Luc et Patricia McKinnon

Secrétaire

Joanie Bouchard

Mandat

À la demande du CA, donner son avis sur toute question relevant de la nutrition clinique.

De sa propre initiative, saisir le CA de toute question pertinente à l'exercice de la nutrition clinique, notamment au regard des pratiques émergentes chez les membres et les autres professionnels de la santé.

Nombre de réunions : Quatre, auxquelles s'ajoutent plusieurs échanges par courriel.

Activités et réalisations

Le Comité sur la nutrition clinique a poursuivi sa contribution au dossier de la révision de la norme initiale de formation cette année, en terminant l'élaboration des situations emblématiques de travail dans son secteur. La planification des prochains travaux du Comité s'effectuera à l'automne 2014.

Comité sur la nutrition publique

Membres

Julie Desrosiers, présidente, Lise Bertrand, Philippe Grand, Nathalie Jobin, Lyne Mongeau, Manon Paquette, Laurie Plamondon, Véronique Provencher et Alexandra Shano

Coordonnatrice des travaux

Emmanuelle Giraud

Mandat

Aviser le CA de toute question ou réflexion pertinente à l'exercice de la nutrition publique, notamment en ce qui a trait :

- + À la promotion de la santé et à la prévention de la maladie;
- + Aux stratégies d'intervention auprès des collectivités;
- + Aux occasions de faire valoir les compétences des diététistes/nutritionnistes en matière de nutrition publique;
- + À la prise de position sur des sujets d'intérêt en nutrition publique;
- + À la transmission, à la présidence, d'informations sensibles eu égard à la nutrition publique;
- + À l'offre de formation en nutrition publique;
- + À l'information auprès des membres sur les enjeux de la nutrition publique.

Donner son avis, à la demande du CA, sur toute question pertinente à la nutrition publique.

Mandat particulier

Recommander, au besoin, au CA la création de groupes de travail *ad hoc* formés d'experts pour traiter de sujets particuliers.

Nombre de réunions : Cinq

Activités

Le Comité sur la nutrition publique a principalement contribué activement au dossier de la révision de la norme initiale de formation en approfondissant les situations emblématiques de travail dans son secteur.

Sous-comité allaitement (découlant du Comité sur la nutrition publique)

Membres

Annie Vallières, présidente, Caroline Benoit, Marie-Pierre Drolet, Stéphanie Gendreau, Julie Lauzière et Sylvie Renaud

Coordonnatrices des travaux

Julie Desrosiers et Emmanuelle Giraud

Mandat

Assurer la diffusion de la Position révisée (2012) de l'OPDQ pour la création d'un environnement favorable à l'allaitement maternel (juin 2002; révisée en septembre 2011).

Sensibiliser les acteurs du milieu au rôle des diététistes/nutritionnistes relativement à la Position.

Aider les membres de l'Ordre à assumer adéquatement leur rôle relativement à la Position (formation).

Soutenir les membres de l'Ordre afin qu'ils contribuent à l'optimisation des conditions d'allaitement pour les Québécoises.

Nombre de réunions : Deux

Activités et réalisations

- + Soutenir la permanence de l'Ordre dans la mise en œuvre du plan de diffusion de la Position de l'OPDQ sur la création d'un environnement favorable à l'allaitement;
- + Soutenir la permanence de l'Ordre pour la mise en place d'un questionnaire UFC associé à la Position (accessible aux membres);
- + Mise à jour du signet Allaitement;
- + Discussion avec la présidente et la permanence de l'avenir du Sous-comité à l'intérieur de la structure de l'Ordre;
- + Émettre pour l'OPDQ des opinions d'experts sur différents dossiers relativement à l'allaitement maternel.

Le 22 février 2014, le Sous-comité a été dissous par résolution du CA. Le Comité sur la nutrition publique a intégré M^{me} Annie Vallières dans ses rangs.

Comité sur la gestion des services d'alimentation

Membres

Julie Bélanger, présidente, Hélène Blackburn, Claire Deraspe, Line Duval, Anne Gignac-Mathieu, Denise Ouellet et Claire Pelletier

Secrétaire

Emmanuelle Giraud

Mandat général

Aviser le CA de toute question ou réflexion pertinente à l'exercice de la gestion des services d'alimentation, notamment au regard :

- + De la protection du public, de la promotion de la qualité des services et des moyens qui sont à la disposition des services d'alimentation;
- + De la mise en valeur des compétences des diététistes/nutritionnistes en matière de gestion de services d'alimentation.

Donner son avis, à la demande du CA, sur toute question pertinente à la gestion des services d'alimentation.

Mandat particulier

Recommander, au besoin, au CA la création de groupes de travail *ad hoc* formés d'experts pour traiter de sujets particuliers.

Nombre de réunions : Cinq

Activités

Le Comité a également contribué activement au dossier de la révision de la norme initiale de formation et de l'approfondissement des situations emblématiques de travail spécifiques à son champ d'activité.

Comité sur l'industrie agroalimentaire et biopharmaceutique

Membres

Béatrice Martin, présidente, Jacinthe Côté, Marthe Côté-Brouillette (jusqu'au 31 mars 2014), Thérèse Dufresne, Mario Lalancette, Jessika Langlois et Stéphanie Potvin

Secrétaire

Emmanuelle Giraud

Mandat général

Aviser le CA de toute question ou réflexion pertinente à l'exercice de la profession dans l'industrie agroalimentaire, de telle sorte que l'OPDQ puisse :

- + Soutenir le rôle des diététistes/nutritionnistes dans la promotion et la mise en marché des aliments sains et nutritifs;
- + Informer et sensibiliser les membres de l'Ordre à l'égard du rôle des diététistes/nutritionnistes œuvrant dans l'industrie agroalimentaire;
- + Assurer un transfert de connaissances auprès des diététistes/nutritionnistes œuvrant dans l'industrie agroalimentaire;
- + Faire valoir les compétences des diététistes/nutritionnistes œuvrant dans l'industrie agroalimentaire auprès du public.

Donner son avis, à la demande du CA, sur toute question pertinente à l'industrie agroalimentaire.

De sa propre initiative, saisir le CA de toute question pertinente à l'industrie agroalimentaire.

Mandat particulier

Recommander, au besoin, au CA la création de groupes de travail *ad hoc* formés d'experts pour traiter de sujets particuliers.

Mandat spécifique

- + Déterminer, conjointement avec le Comité sur la nutrition publique, chacun dans le cadre de son mandat respectif, les sujets de l'alimentation et de la nutrition qui seraient les plus porteurs lors d'interventions publiques de l'Ordre de même que les méthodes préconisées pour procéder à de telles interventions;
- + Définir les ressources qui devraient être consacrées à exécuter, de manière pratique, une telle vigie et à orchestrer efficacement les interventions publiques de l'OPDQ.

Nombre de réunions : Trois

Activités et réalisations

Le Comité a principalement contribué au dossier de la révision de la norme initiale de formation, en approfondissant les situations emblématiques de travail dans son secteur d'activité.

Comité consultatif sur la gouvernance

Membres

Chantal Poirier, présidente, Louise Bigras Desaulniers, Julie Desrosiers, Michel Fortin et M^e Pierre Gauthier

Secrétaire

Annie Chapados

Mandat

Opérationnaliser les recommandations contenues au rapport sur la gouvernance.

À la demande d'un administrateur ou d'un dirigeant, se saisir de toute question relative à la gouvernance de l'Ordre et acheminer toute recommandation jugée appropriée.

Surveiller et fournir des avis au regard de l'atteinte des objectifs relativement à la planification stratégique de l'Ordre.

Communiquer toute observation pertinente à la direction générale ou au CA au regard des sujets précités.

Nombre de réunions : Cinq

Activités et réalisations

Le Comité a travaillé à l'élaboration d'une auto-évaluation du CA. Les résultats du sondage transmis aux administrateurs en février 2014, tout comme les constats et les recommandations du Comité qui en découlent, ont été déposés et adoptés par le CA à l'été 2014.

Comité sur la formation continue

Membres

Louise St-Denis, présidente, Julie Bélanger, Manon Bureau, Michèle Cossette, Anne-Marie Morel et Pascale Fournier

Coordonnatrice des travaux

Joanie Bouchard

Mandat général

Déterminer les besoins de formation continue des membres de l'OPDQ, tous secteurs d'activités confondus.

Donner la priorité aux activités de formation continue; définir le contenu et les objectifs de chacune d'elles; déterminer les ressources scientifiques nécessaires à la réalisation de chacune d'elles; contribuer à la planification des activités, la logistique organisationnelle demeurant toutefois la responsabilité de la permanence de l'Ordre. Le Comité alloue de plus les unités de formation continue (UFC) en application de la procédure d'attribution d'UFC qu'il aura vu à élaborer préalablement.

Mandat particulier

Établir une procédure d'attribution des UFC tenant compte notamment des impacts financiers.

Examiner la faisabilité et la possibilité que la formation continue devienne obligatoire; déterminer les modalités et conditions suivant lesquelles une telle formation continue obligatoire pourrait procéder; faire rapport au CA de ses recommandations à ces sujets.

Nombre de réunions : Deux

Activités et réalisations

Le Comité sur la formation continue a effectué la surveillance de l'implantation du nouveau barème des UFC et a vu à créer des outils pour soutenir les membres dans leur questionnement. Les projets de règlement sur la formation continue et du porte-folio ont été suspendus temporairement, mais ils se poursuivront à l'automne 2014. Suivant le sondage sur la formation continue aux membres, une réflexion est actuellement amorcée sur le sujet.

Comité éditorial de la revue

Membres

Nancy Presse, présidente sortante (jusqu'en juin 2013), et Julie Paquette, présidente nommée (depuis juin 2013), Chantal Bêmeur, Nadine Bonneville, Line Duval, Clotilde Fascione, Annie Ferland, Hélène Gayraud, Marie-Noël Geoffrion, Amélie Lacroix (jusqu'en avril 2013), Marie-Ève Lavoie, Geneviève Mailhot, Julie Robitaille, Stéphanie Tremblay, Sylvie St-Pierre (jusqu'en septembre 2013)

Secrétaire

Lise Tardif

Mandat

Orienter et assurer le contenu en formation continue de la revue de l'OPDQ.

Nombre de réunions : Six

Activités et réalisations

Au cours de la dernière année, le Comité éditorial a travaillé à la mise en œuvre du nouveau format de la revue qui comporte, entre autres, de nouvelles sections. Les premiers commentaires reçus de la part des membres à l'égard de ces améliorations sont à ce jour positifs.

Comité scientifique**Membres**

Anne-Sophie Brazeau, Jacinthe Côté, Sophie Desroches, Annie Ferland, Isabelle Germain, Bernard-Simon Leclerc, Michel Lucas, Marie-Claude Paquette, Hugues Vaillancourt

Secrétaires

Marie-Noël Geoffrion, Marie-Ève Guerette St-Amour (en remplacement)

Mandat

S'agissant d'un nouveau comité créé à l'automne 2013, le mandat sera à déterminer.

Nombre de réunions : Le comité n'a tenu aucune réunion pendant l'exercice financier.

**Comité de révision du
*Manuel de nutrition clinique*****Membres**

Louise Lavallée Côté, présidente, Thérèse Desrosiers, Manon Jobin, Guylaine Paradis, Rosemarie Repa Fortier, Julie Robitaille, Louise St-Denis et Joanie Bouchard

Secrétaire

Guylaine Paradis (jusqu'en avril 2014)

Mandat

Assurer la mise à jour du *Manuel de nutrition clinique* (MNC).

Nombre de réunions : 2 à 3 par année.

Activités et réalisations

Trois nouvelles sections ont été mises en ligne cette année : végétarisme, chirurgie de la tête et du cou, traitement anticoagulant et vitamine K. La révision de la section de l'évaluation nutritionnelle se poursuit.

La nouvelle plateforme web du Manuel a également été mise en ligne, permettant une navigation visuelle plus aisée et, grâce à l'ajout d'un moteur de recherche, un accès facilité à l'information.

Le recrutement d'un nouveau coordonnateur du MNC et d'un réviseur scientifique s'effectuera à l'automne 2014 et la planification des prochains travaux sera ajustée en conséquence.

**Comité de sélection des récipiendaires des
prix de l'Ordre****Membres**

Jacinthe Dulude Barbeau, présidente sortante (jusqu'en avril 2013), Sophie Pelletier, présidente nommée (depuis février 2014), Nancy Presse, coprésidente et membre, Nathalie Beaulieu, Josiane Gagnon, Chantal Langlois, Marilyn Manceau, Diane Paradis, Amélie Roy (jusqu'en janvier 2014)

Secrétaire

Lise Tardif

Mandat

Réviser périodiquement et soumettre au CA les critères et les conditions d'attribution des différents prix.

Analyser les dossiers des principaux candidats et déterminer les récipiendaires des prix.

Nombre de réunions : Deux

Activités et réalisations

À l'hiver 2014, le Comité obtient le mandat de réviser complètement le programme des prix de l'Ordre. Relativement au nouveau plan de communication et à la planification stratégique de l'OPDQ, les recommandations découlant de ce mandat entreront en vigueur à compter de l'édition 2014 de la remise des prix.

Comité des prix Pomme**Membres**

Nathalie Jobin, présidente, Myriam Chagnon, Jacinthe Côté, Fannie Dagenais, Catherine Lefebvre et Richard Leclerc

Secrétaire

Emmanuelle Giraud

Mandat

Revoir au besoin la finalité des Prix Pomme, les modalités suivant lesquelles ils sont attribués et leur identité visuelle.

Recenser, analyser et sélectionner les messages publicitaires ou autres types de communication émanant de l'industrie alimentaire afin de déterminer les finalistes du concours.

Réunions : Le comité n'a tenu aucune réunion au courant de l'année 2013-2014.



Groupes de travail divers

+++++

Les hommes dans la profession

Le CA a décidé de créer un groupe de travail sur le statut des hommes au sein de la profession, en invitant M. Bernard Lavallée à en élaborer le mandat et à dresser le profil recherché des membres; le tout lui sera soumis ultérieurement pour approbation.

Collaboration interministérielle et interuniversitaire

À la suite d'une correspondance transmise en mai 2013 conjointement aux ministres de la Santé et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS) les sensibilisant à la problématique relative aux stages et à la pénurie de main-d'œuvre en nutrition, l'Ordre a été invité, tout comme les deux ministères sollicités, à se joindre à un groupe de travail formé par le MESRS et réunissant des représentants des universités. Au cours de l'année 2013-2014, deux rencontres ont eu lieu, et les travaux se poursuivent en 2014.

Politique sur les partenariats de l'Ordre

Le Conseil a créé un groupe de travail *ad hoc* dont le mandat sera de réviser la politique sur les partenariats de l'Ordre, afin que les dispositions de celle-ci répondent de façon plus adéquate aux enjeux découlant de l'association de l'Ordre avec le secteur privé. À cette fin, il a nommé M^{mes} Maria Fortino, Claudette Péloquin, Claire Deraspe, Thérèse Dufresne, Lyne Mongeau, Suzie Pellerin, Lise Tardif et Emmanuelle Giraud à titre de membres de ce nouveau groupe de travail, en demandant que ce dernier établisse son mandat et l'échéancier du projet, et qu'il lui transmette ses recommandations.

Assurance médicaments et pratique privée

À la fin de l'année 2013, le Conseil s'est penché sur la demande reçue d'un groupe de diététistes/nutritionnistes en pratique privée qui réclament l'abolition de l'assurance médicaments

offerte aux membres. Deux rencontres ont eu lieu au cours du mois de février 2014, à Montréal et à Québec, auxquelles quelques-uns de ces membres ont participé.

Comme la décision de cesser le contrat avec la compagnie d'assurance incombe au CA, celui-ci a demandé que soit menée une analyse de tous les impacts financiers du retrait éventuel de la police d'assurance médicaments pour les membres, lequel entraînera inévitablement l'abolition de l'assurance invalidité, non couverte par la RAMQ.

Les administrateurs sont d'avis que la démarche démontre un bel exemple de leadership et ont saisi l'occasion pour associer les porteurs de la pétition à cet exercice d'analyse pour créer un groupe de travail sur la pratique privée, notamment dans la mesure où de plus en plus de membres travaillent maintenant à leur compte et n'ont pas nécessairement un milieu ou un réseau d'information. Ce groupe ou réseau pourrait présenter au CA des sujets ou des préoccupations qui touchent ce bassin de membres.

Ainsi, vu que la portée des sujets qui ont été discutés lors des rencontres mentionnées précédemment était plus large que la question des assurances, le CA a créé un groupe de réflexion sur l'exercice de la profession de diététiste/nutritionniste en pratique privée. Les membres de ce dernier se pencheront sur le contexte dans lequel vivent les membres en pratique privée et auront comme mandat spécifique de faire un bilan de la situation et de dresser le portrait de l'exercice de la nutrition en pratique privée en 2014. Lorsque des constats seront dégagés, l'Ordre sera à même de penser à un mécanisme représentatif de ces membres. Le dossier est en cours.

Groupe de travail sur la révision de la norme initiale de formation

Membres

Marielle Ledoux (jusqu'au 31 mai 2013), Louise St-Denis, France Nolin, Kristine G. Koski, Sandy Phillips, Hugues Plourde, Isabelle Galibois, Ann Payne, Stéphanie Potvin, Mireille Luc, Lyne Mongeau et Claire Deraspe

Secrétaire

Joanie Bouchard

Mandat

- + Établir le niveau d'adéquation entre le référentiel de compétences et les programmes actuels de formation au regard des quatre secteurs d'activités;
- + Analyser en profondeur le contenu des cours théoriques et des cours-stages;
- + Poser un diagnostic en conséquence; et
- + Déterminer au besoin les divers leviers et argumentaires susceptibles de soutenir la révision ou le rehaussement de la norme initiale de formation.

Nombre de réunions : Une réunion de trois jours en mai 2013 et une réunion d'une journée en décembre 2013.

Activités et réalisations

La révision des situations emblématiques et du référentiel de formation s'est conclue durant ces journées. Les travaux se poursuivent actuellement au Comité de la formation des diététistes qui s'occupe de terminer l'analyse, une fois qu'il recevra les constats des trois universités à la suite de l'examen exhaustif des programmes de baccalauréat en nutrition, et de poser un diagnostic afin faire des recommandations au CA relativement au rehaussement de la norme de formation initiale.

Groupe de travail sur le projet de formation intensive en nutrition en santé publique

Membres

Marielle Ledoux, Isabelle Galibois, Hugues Plourde, Lyne Mongeau et Julie Desrosiers

Mandat

Procéder à la phase 2 du projet de formation continue intensive en nutrition en santé publique à l'intention des diététistes/nutritionnistes en emploi, en collaboration avec les trois universités du Québec qui offrent un programme de formation initiale en nutrition.

Nombre de réunions : Dix

Activités et réalisations

Un soutien financier de Québec en Forme a permis l'embauche d'une chargée de projet à l'automne 2013, afin de compléter une demande de financement pour la concrétisation du projet.

Le CE de l'OPDQ a entériné la création d'un groupe de travail formé de deux membres du Comité sur la nutrition publique et d'un représentant des trois universités partenaires, ayant pour mandat d'assurer le bon déroulement de la demande de subvention, d'orienter le contenu du projet qui influence cette demande et de faire état de l'avancement du projet au CA de l'Ordre de façon périodique.

Les deux membres du Comité sur la nutrition publique ont également été mandatés afin de voir à l'approbation du contenu et des étapes de la progression du projet. Les modalités potentielles du projet ont été examinées (précision des thématiques à couvrir et portrait des cours et des formations disponibles; recherche et contacts avec des enseignants et des experts potentiels; comparaison des moyens de dispensation possibles; sondage auprès de diététistes/nutritionnistes et d'employeurs sur les modalités envisagées, etc.).

La demande de financement a été complétée et soumise à Québec en forme, en vue de démarrer l'opérationnalisation du projet à l'été 2014 et d'offrir la formation à une première cohorte en 2015.

Groupe de travail sur la formation d'appoint des candidats étrangers

Membres

Michèle Houde-Nadeau, Mireille Najm, Hugues Plourde, Sandy Phillips, Marielle Ledoux et Louise St-Denis

Secrétaire

Joanie Bouchard

Mandat

Créer, de concert avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (anciennement le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles [MICC]), des outils d'évaluation aux fins de la détermination d'équivalences de diplôme ou de formation, et un programme de formation d'appoint destiné aux demandeurs d'équivalence.

Nombre de réunions : Le groupe de travail n'a pas tenu de réunion officielle, mais des échanges courriel ont eu lieu.

Par ailleurs, une réunion s'est tenue à l'Office des professions du Québec en octobre 2013 afin de discuter des problématiques d'accès aux stages et à la formation pour les demandeurs d'équivalence. Les travaux se poursuivront selon les disponibilités de l'Université de Montréal.

Groupe de travail sur les ratios

Membres

Secteur soutien à domicile (jusqu'en décembre 2013)

Michel Sanscartier, président, Isabelle Desjardins, Martine Ferland, Louise Girard, Julie Gravel, Hélène Pelletier et Marie-Claude Prévost

Secteur groupe de médecine familiale (depuis décembre 2013)

Michel Sanscartier, président, Mireille Abran, Christiane Bergeron, Nadine Caza, Geneviève Filteau, Paola Vergara et Suzanne Roy

Secrétaire

Joanie Bouchard

Mandat

Élaborer une méthodologie de collecte/d'entrée de données afin d'établir des ratios optimaux d'effectifs requis dans divers secteurs de la nutrition clinique.

Nombre de réunions : Deux pour le secteur soutien à domicile et trois pour le secteur groupe de médecine familiale, auxquelles s'ajoutent plusieurs échanges par courriel.

Activités et réalisations

L'argumentaire établissant les ratios en soutien à domicile a été publié à l'automne 2013. Il a également été déposé à l'appui du document intitulé « L'autonomie pour tous : Mémoire de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec sur le *Livre blanc sur la création d'une assurance autonomie* ».

Quant au document relatif aux ratios d'effectifs de diététistes pour le secteur groupe de médecine familiale, celui-ci devrait être publié à l'automne 2014.

Groupe de travail sur les normes de pratique relatives à l'utilisation des médias sociaux

Membres

Chantal Poirier, Michèle Cossette, Ariane Fortier, Geneviève Nadeau, Janick Perreault, Emmanuelle Giraud et Tamara Maggio

Mandat

Créer des normes de pratique sur l'utilisation des médias sociaux, en respectant la mission de l'OPDQ de contribuer à la protection du public et de contrôler la qualité de l'acte professionnel, tout en favorisant la promotion, le développement et la reconnaissance des compétences de ses membres.

Nombre de réunions : Dix

Activités et réalisations

Publication et présentation du document des normes de pratique relatives à l'utilisation des médias sociaux lors de l'assemblée générale annuelle du 27 septembre 2013.



Participation à l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en diététique

Comme depuis plusieurs années déjà, la coordonnatrice aux affaires professionnelles participe, au nom de l'Ordre, aux conférences téléphoniques mensuelles ainsi qu'aux deux rencontres annuelles de l'Alliance.

Le CA a accordé un appui de principe quant à la nécessité de la gestion de l'accréditation des programmes universitaires par une entité assurant l'implication de tous les acteurs de la profession, soit le PDEP ou une autre instance au besoin, et ce, dans un délai raisonnable, tel que le juge l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en diététique au Canada. Il a également approuvé les statuts de l'Alliance à la suite de son incorporation et accepté la grille des compétences intégrées qui servira à l'accréditation des programmes universitaires canadiens en diététique et en nutrition.

Au cours de l'année 2013-2014, les sujets discutés au sein de l'organisme étaient les suivants :

- + Partage des problématiques principales à l'intérieur de chacun des organismes réglementaires;
- + PFPN – compétences à l'entrée à la profession;
- + Structure d'accréditation des programmes universitaires; implication des organismes réglementaires;
- + Technologies de l'information – cadre réglementaire;
- + Candidats étrangers – programme de formation d'appoint et évaluation des équivalences;
- + Évaluation des antécédents judiciaires – processus en place;
- + Examen national et stages pratiques;
- + Pratique en dysphagie;
- + Partage et échange sur les dernières formations concernant l'exercice du contrôle réglementaire d'une profession.

En 2013-2014

**L'OPDQ c'est :
183 nouveaux membres**

Tableau des membres au 31 mars 2014

+++++

Nombre total de membres au 31 mars 2014 : 3 004

Répartition des membres selon leur région administrative

Numéro de la région	Région	Nombre de membres
01	Bas-Saint-Laurent	46
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	92
03	Capitale-Nationale	418
04	Mauricie	72
05	Estrie	102
06	Montréal	1 111
07	Outaouais	72
08	Abitibi-Témiscamingue	48
09	Côte-Nord	23
10	Nord-du-Québec	23
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	20
12	Chaudière-Appalaches	78
13	Laval	135
14	Lanaudière	102
15	Laurentides	117
16	Montérégie	393
17	Centre-du-Québec	62
99	Hors du Québec	90

Répartition des membres selon leur sexe

Femmes	2 921
Hommes	83

Répartition des membres selon leur statut

Régulier	2 731
Émérite	9
Retraité	60
Étudiant à temps plein	37
Externe	46
Congé parental	121

Cotisation annuelle 2013-2014

Membre régulier	497,05 \$
Membre émérite	Exemption
Membre régulier (diplômé en décembre de l'année précédente)	248,53 \$
Membre régulier (diplômé en mai de la même année)	165,67 \$
Membre retraité	173,97 \$
Membre aux études à temps plein	164,03 \$
Membre externe	328,05 \$
Membre en congé parental	372,79 \$

Renseignements généraux

Nombre de membres inscrits au Tableau détenant :

Un permis régulier dont :	2 998
un permis régulier à la suite d'une admission permis sur permis reçue en 2013-2014	12
Un permis temporaire dont :	6
un permis temporaire à la suite d'une admission permis sur permis reçue lors d'un exercice précédent	1

Nombre de membres inscrits au Tableau

Avec limitation au droit d'exercer des activités professionnelles	19
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Nombre d'inscriptions au Tableau :

Total des inscriptions	3 004
Première inscription	183

Nombre de retraits du Tableau

Membres radiés pour non-paiement de la cotisation annuelle	24
Membres ayant annoncé leur démission	96

Nombre de suspensions ou de révocations de permis

Permis régulier	0
Permis temporaire	0

ÉTATS
FINANCIERS
31 MARS 2013

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

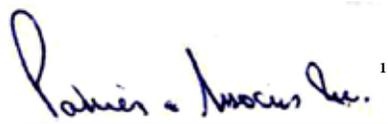
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Société de comptables professionnels agréés

Vaudreuil Dorion

Le 4 juin 2014

¹Par Michel Poirier, CPA auditeur, CA

exercice clos le 31 mars 2014

Résultats

	Budget	2014	2013
Produits			
Tableau des membres	1 317 380 \$	1 376 773 \$	1 282 795 \$
Communications	117 200	89 669	160 616
Mois de la nutrition	37 000	36 057	50 203
Services aux membres	76 000	60 237	65 890
Manuel de nutrition clinique	31 500	27 746	31 665
Gestion	31 500	41 719	33 741
Revenus divers	-	-	53 689
	1 610 580	1 632 201	1 678 599
Charges			
Gestion (annexe A)	1 048 180	998 419	959 039
Communications (annexe B)	189 000	176 327	200 321
Instances électives	131 800	127 109	126 318
Manuel de nutrition clinique	52 500	42 411	36 534
Inspection professionnelle	49 300	57 005	44 579
Mois de la nutrition (annexe C)	37 000	38 440	44 863
Comités (annexe D)	31 300	31 445	29 159
Services aux membres	28 000	17 367	23 927
Tableau des membres	23 000	20 412	17 061
Discipline et syndic	20 500	15 094	11 434
	1 610 580	1 524 029	1 493 235
Excédent des produits sur les charges avant résultats des fonds affectés	-	108 172	185 364
Fonds de projets spéciaux (annexe E)	-	(40 364)	19 669
Excédent des produits sur les charges	- \$	67 808 \$	205 033 \$

Évolution des soldes de fonds

	Contentieux	Tableau des membres	Révision du manuel de nutrition clinique	Projets spéciaux	Non affecté	2014 Total	2013 Total
Solde au début	- \$	14 817 \$	35 603 \$	159 506 \$	816 998 \$	1 026 924 \$	821 891 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	-	(40 364)	108 172	67 808	205 033
Affectation d'origine interne	50 000	-	-	40 000	(90 000)	-	-
Solde à la fin	50 000 \$	14 817 \$	35 603 \$	159 142 \$	835 170 \$	1 094 732 \$	1 026 924 \$

État de la situation financière

31 MARS 2014

	2014	2013
Actif		
Court terme		
Encaisse	826 765 \$	668 719 \$
Débiteurs	58 448	125 152
Charges payées d'avance	13 992	9 011
Placements réalisables au cours du prochain exercice	301 798	200 000
	1 201 003	1 002 882
Placements (note 3)	1 041 448	928 015
Immobilisations (note 4)	33 380	5 496
	2 275 831 \$	1 936 393 \$
Passif		
Court terme		
Créditeurs (note 6)	293 504 \$	263 302 \$
Cotisations perçues d'avance	887 595	646 167
	1 181 099	909 469
Solde de fonds		
Contentieux	50 000	-
Tableau des membres	14 817	14 817
Révision du manuel de nutrition clinique	35 603	35 603
Projets spéciaux	159 142	159 506
Non affecté	835 170	816 998
	1 094 732	1 026 924
	2 275 831 \$	1 936 393 \$

Pour le conseil d'administration,



Ann Payne, Dt.P., M.A., Vice-présidente en titre



Julie Bélanger, Dt.P., Trésorière

Exercice clos le 31 mars 2014

Flux de trésorerie

	2014	2013
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	67 808 \$	205 033 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations corporelles	10 551	8 522
	78 359	213 555
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	333 353	(124 713)
	411 712	88 842
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(38 435)	(1 203)
Variation nette des placements	(215 231)	(51 672)
	(253 666)	(52 875)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	158 046	35 967
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	668 719	632 752
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	826 765 \$	668 719 \$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.		

Notes complémentaires 31 mars 2014

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre professionnel des diététistes du Québec est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est constitué en vertu du Code des professions du Québec.

2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les biens sont expédiés ou les services rendus conformément aux conditions des accords de vente, le titre de propriété ou le risque a été transféré, le prix a été établi ou peut être déterminé et l'encaissement est raisonnablement assuré.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments financiers*Évaluation des instruments financiers*

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et des cotisations perçues d'avance.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci dessous :

Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels	1 an

Fonds affectés d'origine interne

Le fond de contentieux se rapporte aux honoraires juridiques et aux poursuites qui pourraient être engagées.

Le fonds Révision du Manuel de nutrition clinique permet d'assurer une mise à jour du manuel au cours des prochaines années.

Le fonds Tableau des membres permet le développement du Tableau des membres.

Le fonds pour les projets spéciaux est consacré entre autres au dossier de la norme initiale de formation, du référentiel de compétence, de la création d'un nouveau site Web, des saines habitudes de vie et du déménagement du siège. Il est constitué à partir des résultats nets d'exercices antérieurs.

3. Placements

	Juste valeur	2014	2013
Fonds communs	112 764 \$	119 802 \$	117 228 \$
Titres à revenus fixes, taux variant de 1,98 % à 3,4 %, échéant jusqu'en mai 2018	825 000	825 000	957 142
Fonds de stabilisation des primes d'assurances, sous la gestion de «La Capitale assurances générales Inc.», portant intérêt à un taux variable	70 830	70 830	53 645
Obligations, taux variant de 2,74 % à 3,6 %, échéant jusqu'en décembre 2016	326 128	327 614	-
	1 334 722	1 343 246	1 128 015
Placements réalisables au cours du prochain exercice	300 676	301 798	200 000
	1 034 046 \$	1 041 448 \$	928 015 \$

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2014 Valeur nette	2013 Valeur nette
Mobilier et équipement	48 218 \$	44 704 \$	3 514 \$	4 067 \$
Équipement informatique	73 980	44 114	29 866	1 429
Logiciels	38 004	38 004	-	-
	160 202 \$	126 822 \$	33 380 \$	5 496 \$

5. Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire autorisé est de 50 000 \$. Il porte intérêt au taux préférentiel plus une prime et est renouvelé annuellement. Aucun solde n'était utilisé au 31 mars 2014.

6. Crédoiteurs

	2014	2013
Fournisseurs	102 478 \$	110 469 \$
Salaires et déductions à la source	99 638	87 260
Taxes à la consommation	91 388	65 573
	293 504 \$	263 302 \$

7. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'ordre en vertu de baux totalisent 97 597 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2015	73 201 \$
2016	9 893 \$
2017	6 001 \$
2018	6 001 \$
2019	2 501 \$

8. Prévisions financières

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne «Budget» sont fournis à titre d'information seulement. Ils n'ont pas fait l'objet d'un audit et ne sont pas couverts par notre rapport de l'auditeur indépendant.

9. Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent un nombre important d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

10. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2013 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2014.

11. Instruments financiers

Politique de gestion des risques

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'ordre ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison des placements en obligations cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction du marché.

Exercice clos le 31 mars 2014

Renseignements complémentaires

	Budget	2014	2013
Annexe A Gestion			
Loyer	87 500 \$	86 035 \$	83 232 \$
Frais de poste	13 000	8 674	11 063
Fournitures de bureau	10 000	8 559	9 996
Location d'équipements	9 400	8 850	8 939
Amortissement des immobilisations	15 000	10 551	8 522
Communications	13 000	12 758	12 184
Photocopies	3 000	1 943	2 004
Assurances	2 000	1 964	1 874
Taxes	8 000	7 996	7 431
Entretien et réparations	2 000	120	349
Salaires et charges sociales	721 000	661 227	629 908
Honoraires professionnels	119 280	143 027	149 113
Frais administratifs	39 000	45 360	29 809
Imprimerie	6 000	1 355	4 615
	1 048 180 \$	998 419 \$	959 039 \$
Annexe B Communications			
Honoraires, communications et site web	41 500 \$	48 637 \$	26 409 \$
Revue professionnelle	40 000	40 726	38 417
Publicités insérées	75 000	57 518	105 285
Sélection des récipiendaires de prix	20 000	19 085	19 015
Bulletins de nouvelles	9 500	8 032	8 248
Rapport annuel	3 000	2 329	2 947
	189 000	176 327	200 321
Annexe C Mois de la nutrition			
Journée des diététistes	32 000 \$	21 810 \$	27 679 \$
Impression et distribution	5 000	16 630	17 184
	37 000 \$	38 440 \$	44 863 \$

	Budget	2014	2013
Annexe D Comités			
Formation en diététique	500 \$	1 647 \$	76 \$
Inspection professionnelle	1 800	1 196	1 710
Discipline	100	884	-
Révision	100	198	-
Exercice illégal	8 000	10 368	10 919
Admission	500	493	861
Équivalence	200	446	-
Vérification	100	34	-
Finances	500	306	289
Gouvernance	100	767	106
Éthique et déontologie	100	-	-
Lois et règlements	500	-	209
Nutrition clinique	3 000	554	3 095
Nutrition publique	2 500	2 974	1 135
Gestion services d'alimentation	2 500	1 332	659
Industrie agro-alimentaire et bio-pharmaceutique	1 500	248	525
Formation continue	3 000	350	2 351
Sélection des prix	1 500	1 041	967
Prix Pomme	500	-	-
Groupe de travail	2 500	5 631	4 039
Éditorial de la revue	1 800	2 976	2 218
	31 300 \$	31 445 \$	29 159 \$
Annexe E Fonds de projets spéciaux			
Produits			
Saines habitudes de vie	- \$	\$	30 000 \$
Charges			
Saines habitudes de vie	-	-	3 800
Site Web	-	40 364	6 531
		40 364	10 331
	- \$	(40 364) \$	19 669 \$



2155, rue Guy, bureau 1220 | Montréal (Québec) H3H 2R9
www.opdq.org